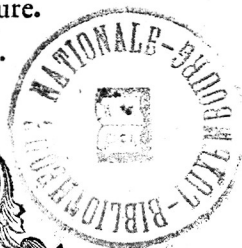


LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems; contenant aussi
quelques nouvelles de Litterature.

JANVIER 1742.

TOME LXXVI.



A LUXEMBOURG,
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Maj. la Reine de Hongrie & de
Boheme, & Marchand Libraire.

M. D C C. XLII.

*Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & un fort bel assortiment de Livres de tous Pais. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires; entr'autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à present 42. vol.: Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué; Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, par Mr. de Beaumarchais, à present en 12. Tomes 27. part. in 8°. nouv. édit. revûë par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à present 24. Tomes en 2. parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique à present 45. vol.

LA CLEF DU CABINET³

D E S

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Janvier 1742.

ARTICLE PREMIER.

Contenant quelques nouvelles de Litterature.

EN donnant avis le mois passé que le Sr. Chevalier, Imprimeur de ce Journal, avoit sous ses presses L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE ET CIVILE DU DUCHE' DE LUXEMBOURG ET COMTE' DE CHINY, dont le R. Pere BERTHOLET de la Compagnie de Jesus est Auteur, nous avons donné une partie de la Préface de cet Auteur, afin que le public puisse au moins prendre de là une idée du grand Ouvrage qu'on lui annonce. Voici la fin de cette Préface.

..... VI. Je fais qu'on ne peut sûrement parvenir à ce but, que par la vérité & la sincérité, qui sont l'ame d'une bonne Histoire, aussi-bien que les deux regles qu'on trace à ceux qui se mêlent d'écrire en ce genre. En effet, dès qu'une Histoire peche par les défauts contraires, on la regarde avec mépris, & elle tourne à la honte

*Suite & fin
de la Préface
sur l'Histoire
de la Province de
Luxembourg.*

de son Auteur, au lieu de lui acquérir quelque réputation.

Pour n'avoir d'autre guide que la vérité, je n'ai épargné ni soins, ni peines, ni recherches; & quoique je ne puisse pas me flatter del'avoir toujours découverte, je puis avancer que ce n'est point ma faute. J'ai puisé dans les sources, j'ai été servi de bons Mémoires, j'ai eu un extrait de tous les Diplômes, j'ai fouillé dans les Archives, & j'en ai tiré ce qui me convenoit; j'ai lû les Auteurs anciens & modernes, & autant qu'il m'a été possible, j'ai suivi les contemporains.

Je cite de tems en tems au bas des pages les Auteurs, dont je me suis servi, & j'ai crû cette précaution nécessaire; car si j'ai dit le faux, c'est aux Ecrivains, dont je l'aurai emprunté, qu'on devra l'imputer; & dès que j'ai de pareils garants, c'est tout ce que je puis prétendre. Au reste, on ne cesse pas d'être véritable, lorsqu'on dit le faux, sans le connoître. Que s'il est arrivé que deux Auteurs d'un égal poids ne s'accordent pas sur les circonstances d'un événement, je me suis attaché à la regle ordinaire, qui est de ne pas suivre l'un plutôt que l'autre, mais de donner le récit des deux narrations opposées.

J'ai un exemple, en cette matiere, dans la fameuse victoire que Charles-Martel remporta en 717. sur les Neuftriens à Ambleve, dans le Luxembourg. Rien n'est plus diversifié que les circonstances de cette Bataille, qui éleva ce nouveau Duc d'Austrasie au même point d'autorité, que Pepin d'Herstal son Pere. Les Annales de Metz, que tous les Modernes suivent, racontent que Charles, à la tête seulement de
cinq

cinq cens hommes , surprit Rainfroy , Maire du Palais de Neustrie , & Chilperic , Roi de France ; qu'il les surprit , dis-je , par un stratagème de guerre , en faisant répandre une fausse allarme , qui jetta la consternation dans leur Armée , & dont il profita pour les battre.

La vie de saint Agilophe , Evêque de Cologne , & Abbé de Stayelot , tirée d'un ancien manuscrit de Malmédy , & rapportée par les Bollandistes , en marque d'autres circonstances , à l'occasion du martire de ce Saint. Je les insère dans le corps de mon ouvrage , & le Lecteur y verra une diversité de rélations bien extraordinaires. Mais auxquelles des deux s'en tiendra-t-il ? D'un côté l'Auteur de la vie de St. Agilophe , étoit Moine de Malmédy , au voisinage du champ de cette Bataille , & peut-être contemporain , car on ignore le siècle auquel il vivoit ; de l'autre , les Annales de Metz sont estimées des Savans , & fournissent beaucoup de jour à l'Histoire. En de semblables contrariétés , où les autorités sont égales , sans adopter aucune des deux narrations , je laisse la liberté à mon Lecteur de juger de la vérité de l'une plutôt que de l'autre.

Il en est de même de plusieurs points de Chronologie qu'on n'a pû encore éclaircir , tant les ténèbres de certains Siècles sont épaisses , & tant il est difficile de les percer ! Mais en marchant à tâtons dans ces obscurités , & afin de m'égarer le moins qu'il m'a été possible , j'ai suivi les traces du P. Petau , ou des Bollandistes , à moins que je n'aye eu de fortes raisons de les abandonner. Quand donc il arrive que des Ecrivains de même autorité varient sur une même Chronologie , & que malgré d'exac-

tes recherches je ne puis en pénétrer la vérité, je rapporte brièvement les deux opinions. C'est la regle que je me suis prescrite, & que je crois la plus utile dans une quantité de faits, qu'on embrouilleroit peut-être davantage, si l'on entreprenoit de les développer.

La Chronologie, qui embarasse le plus, est celle des derniers Rois de la première race, à la fin du septième, & au commencement du huitième Siècle. Tous les Historiens, soit anciens, soit modernes, y ont erré; & cependant ce point est d'une conséquence extrême, afin de connoître la vraie date de divers Diplômes, & l'époque de plusieurs Fondations pieuses. On a des obligations au Jesuite Henschenius d'avoir redressé cette Chronologie, dans sa *Dissertation des trois Dagobert*, & d'avoir rempli un hiatus de quarante années, qui se trouvoit dans l'histoire de France. Une lacune semblable avoit répandu de telles ténèbres, que les plus clairvoyans n'en sont pas sortis; & ce qui est assez surprenant, les Peres Daniel & Longueval en conviennent eux-mêmes; & malgré cela ils ne rectifient pas leur Chronologie: Ils suivent au contraire les méprises des Ecrivains antérieurs, dans des tems, où il leur importoit extrêmement de profiter, comme j'ai fait, des lumieres des autres.

Mon Lecteur doit voir par cet exposé les mesures que j'ai prises, afin de m'éloigner le moins que je pourrois de la plus exacte vérité. Si dans quelques circonstances, ou événemens particuliers, on attendoit de moi ce que je n'ai pas exécuté, peut-être me demanderoit-on l'impossible: & il me suffira toujours pour ma justification d'avoir tâché de faire un juste rapport

port de ce que j'ai dit, avec les preuves que j'ajoute, lorsque je les crois nécessaires.

VII. On reconnoîtra ma sincérité, je m'en flatte, dans un récit simple de la vie des Héros dont je parle; dans la narration des Batailles, des Victoires, ou des Sièges, craignant de mettre dans la bouche des Généraux des Harangues étudiées, où l'Historien, à l'exemple d'un Tacite, fait montre de son éloquence, plutôt que de la réalité des faits; dans la traduction des Diplômes, des Titres, & des Conciles, où j'ai cherché à être littéral plus qu'élégant; dans la critique des vies de quelques Saints, quand j'y ai reconnu de la fausseté, ou de l'illusion; dans certains miracles que je regarde comme apocryphes, & que je n'ai cités que pour les rejeter.

Mais en me précautionnant d'une part contre trop de crédulité, j'ai suivi de l'autre la Maxime du P. Longueval. *Malheur à moi*, dit-il, *si pour me conformer à la délicatesse d'un Siècle incrédule, en écrivant l'Histoire de l'Eglise, j'envoie à l'Eglise les armes les plus puissantes qu'elle ait, pour combattre l'incrédulité; à la Religion la preuve la plus sensible de sa vérité; aux Saints le plus brillant éclat de leur gloire, & la marque la plus certaine de leur pouvoir auprès de Dieu; aux Fidèles le témoignage consolant qui justifie leur culte, & qui les attache à l'Eglise, dans le sein seul de laquelle ils voyent constamment subsister ce don des miracles, à l'exclusion de toutes les sectes. Non, quand je trouverai des miracles attestés par des autorités respectables, & souvent irrésistibles à tout autre tribunal qu'à celui de l'impieeté, je ne craindrai pas de les rapporter. Si je n'ai pas le bonheur de plaire par là à des hommes incrédules, j'aurai peut-être celui de les confondre.*

VIII. Mes notes critiques font courtes pour la commodité du Lecteur, & elles éclaircissent beaucoup de points controversés. J'avouë ingénûment que j'y ai remarqué des fautes échappées à de savans Auteurs; non que j'aye prétendu établir ma réputation aux dépens d'autrui, ni citer personne à mon tribunal: Je me rends assez de justice pour me persuader que je ne tiens aucun rang dans la République des Lettres; & ce seroit une témérité inouïe en moi, de vouloir prononcer sur le merite des autres. Mais les méprises dont je fais mention, me sont tombées par hazard sous la main, en lisant leurs ouvrages, & sans les avoir chercchées. Au reste, en marquant leurs fautes, je ne veux pas excuser les miennes: Je ne doute pas qu'on n'en trouve peut être en bonne quantité; mais je promets que je serai toujours prêt à les corriger, & que j'aurai de l'obligation à ceux qui auront la charité de m'en avertir.

Pour dernière preuve de la vérité, & de la sincérité que j'ai tâché d'employer par tout, je joins les Diplômes des Fondations, les Bulles des Papes, les Privilèges accordés aux Abbayes, aux Villes & aux Communautés, les Concordats particuliers, les Titres de quelque conséquence, les Contrats de mariage, les Conventions, les Traités de Paix, & les Testamens des Comtes ou Ducs de Luxembourg.

IX. Quant aux Maisons des Gentilshommes, je n'en fais aucune généalogie; cet article est toujours critique, souvent odieux, & où aurois-je pû en trouver les preuves? Les mémoires généraux n'en fournissent pas, & je n'ai point en main les particuliers, pour en raisonner avec certitude. Les plus anciennes
Maisons

Maisons de Luxembourg sont ou éteintes, ou expatriées; les Titres en sont peut-être perdus, & s'ils subsistent, où les aller ramasser pour en faire usage? Je ne laisse pas, & c'est tout ce qu'on pouvoit attendre de moi, de marquer les noms des Seigneurs que j'ai trouvés dans quelque Acte public, ou qui se sont autrefois déclarés les *Hommes Liges* des Comtes de Luxembourg, ou qui se sont signalés dans quelque expédition. Cela sert non-seulement à illustrer une Province, mais à désigner les Familles; outre que les Listes chronologiques des Gouverneurs, des Marechaux Héréditaires, des Justiciers & des Prévôts y contribuent beaucoup, & j'ai eu soin de les rendre exactes.

Les seuls Arbres généalogiques que j'ai entrepris avec plaisir, sont ceux des Comtes de Luxembourg & de Chiny. Plusieurs Maisons se vantent de descendre de leurs Cadets, & on pourra en reconnoître la vérité par les preuves que j'en donne. J'ai regardé cet objet comme si essentiel à mon travail, que je m'y suis appliqué avec tout le soin imaginable, & j'espère qu'on n'y trouvera rien à redire. Mais une chose dont mon Lecteur doit être averti, c'est que je ne marque que les Tiges des Maisons Cadettes sorties réellement de celles de Luxembourg ou de Chiny. Si d'autres Cadets ont formé d'autres Branches, c'est ce que j'ignore, ou veux ignorer, me bornant simplement à la souche directe.

X. Je ne dirai rien de mon style; c'est à mon Lecteur à en porter son jugement, & à voir s'il est coulant & naturel. Le style perfectionne les matériaux, & leur donne une forme convenable: mais s'il coule avec affectation, ou bien s'il unit les parties d'une manière disproportionnée, dès-

dès-lors il cause de la difformité , & cesse de plaire.

Que si de tems en tems ma diction n'est point assez pure , ou s'il m'est peut-être échappé des expressions peu Françoises , je me flatte qu'on voudra bien les excuser , puisque je n'ai eu pour but principal que de composer un Ouvrage , aussi fidèle pour le fonds , que je le crois intéressant en lui même.

XI. Je ne doute pas néanmoins qu'on ne soit surpris de son étendue : Car , qui s'imagineroit que l'Histoire d'une Province particuliere , & sur-tout d'une Province située dans le fond des Ardennes , aussi stérile en apparence dans des Faits mémorables , qu'elle est ingrate dans son sol , dût contenir douze , ou peut-être quatorze Tomes d'un *in octavo* , mais sans Notes & sans Chartres ; ce qui reviendra avec les Notes & les Chartres à sept ou huit Tomes d'un grand *in quarto*. Mais outre que j'ai trouvé la matiere plus vaste que je ne me l'étois figurée , lorsque je l'entrepris , c'est que les Diplômes & les Chartres que je joins à la fin dans le titre des *Pièces justificatives* , remplissent beaucoup d'espace , & augmentent considérablement les volumes.

Malgré cette multitude de Chartres , je me persuade qu'on me saura bon gré d'en avoir fait la collection ; car , lorsque les Etrangers ou les Naturels voudront en savoir le contenu ; quand , par exemple , ils voudront être instruits de la fondation d'un Monastère , ou de l'affranchissement d'une Ville , avec les conditions auxquelles elle a été affranchie ; alors , sans être obligés de recourir aux Archives particulieres , qu'on ne leur communiqueroit peut-être pas , ils trouveront

veront ici tous les éclairciffemens pour les satisfaire.

Mais je dois avertir mon Lecteur, quant à l'autenticité de ces Diplômes & de ces Chartres, que mes citations font voir d'où je les ai tirés; c'est de cela que je réponds, & j'espère qu'on n'en exigera pas davantage de moi. Car, quoique je me fois servi de tous les moyens convenables pour les avoir authentiques ou certifiés, cependant je n'ai pas vû tous leurs originaux, & je ne puis répondre que de la fidélité des Copistes, ou de celle des Auteurs, de qui je les ai extraits.

Les pièces ne sont pas mon Ouvrage, dit un Moderne, & je puis tenir le même langage que lui; je n'y ai d'autre part que la recherche, le choix & l'arrangement. Elles sont ou anciennes ou modernes. Les anciennes sont ordinairement défectueuses & fort corrompues; le langage en est si barbare, qu'il faut quasi deviner pour l'entendre. On n'y peut compter sur aucune règle d'ortographe, & les lacunes y sont fréquentes; mais telles qu'elles sont, il ne m'appartient pas de les corriger dans leur texte, soit par addition, retranchement, supplément, ou mutation. Le Public ne m'a point donné d'autorité pour cela, & mon foible discernement ne peut servir de règle à personne.

Quant aux pièces modernes, & je compte pour telles toutes celles du seizième siècle, on pourra se donner un peu plus de liberté; non pas pour y changer les noms, les mots, ou le langage; mais seulement à l'égard des fautes d'ortographe, & des omissions évidentes de conjonctives, de disjonctives, & autres semblables particules, quand on verra que ce ne sont que des fautes de Copiste. A cela près, il faut les laisser comme elles sont, sans s'ingérer

gérer de les restituer par conjecture là où l'on voit qu'elles manquent. On pourroit corriger une faute par une autre, & il vaut encore mieux y laisser celles d'autrui, que d'y mettre les siennes.

J'ai critiqué plusieurs Chartres, qui m'ont paru interpolées, apocryphes ou fausses; mais je n'ai usé de cette liberté que pour fixer certaines époques de Faits importans. Ce sont ces époques justes qui instruisent & plaisent infiniment. Pour les avoir telles, il faut consulter les dates, qu'on doit regarder comme une des parties essentielles des Diplômes, vû que c'est de-là que dépend quelquefois leur force & leur validité. Quand donc on s'apperçoit que ces dates sont fausses, il est d'une nécessité absolüe de les rectifier, ou de rejeter les Diplômes comme apocryphes. Aussi est-ce là ce que j'ai fait: Cependant afin que mes Critiques approchassent non-seulement en ce genre, mais en d'autre, de la plus exacte vérité; je ne me suis pas tracé à moi-même des regles nouvelles, j'ai suivi celles que nous ont laissées les Peres Mabillon & Germon, deux Auteurs célèbres, & les plus verifiés en la science de la Diplomatique.

Entre les différentes dates, ou époques, qui ont été en usage dans le monde, soit avant le siècle de Charlemagne, soit après, celles qui renferment, à mon avis, le plus d'obscurité, sont les dates par Féries & par Fêtes mobiles ou Statives. Cette maniere de compter se rencontre dans les Actes du treizième, quatorzième & quinzième siècle; & on y lit presque toujours ces mots: *Donné la quatrième Férie avant ou après les Pâques*; ou bien, *Fait le sixieme jour après la Fête de St. André Apôtre, l'an de l'Incarnation de Nôtre-Seigneur 1230*. La difficulté, qui

résulte

résulte de ces sortes de dates, est d'en pouvoir déterminer le jour & le mois fixe, auxquels les Diplômes ont été signés; & j'avoüe que je n'en serois point sorti sans le *Calendrier universel*, ouvrage aussi utile qu'il est savant, dressé par le R. P. de Rebeque de nôtre Compagnie.

Enfin pour donner une idée complete de mon Ouvrage, je dois dire que non-seulement on y trouvera quantité de Chartres, mais encore qu'il sera embelli de Tailles-douces, qui représenteront les Perspectives de la Capitale, & de quelques autres Villes, celles des Abbayes, les Seaux de nos Comtes & de nos Ducs, leurs Monnoyes, les Monumens antiques, avec une Carte Geographique des Chaussées Romaines; en sorte que toutes ces pièces monteront à plusieurs Planches de gravûre.

XII. Il ne me reste plus qu'à rendre raison d'une certaine méthode que j'ai suivie.

1°. Je place au commencement de chaque Tome une liste des Souverains, qui ont régné dans le Pays; j'y joins un Sommaire des Livres, & à la fin la Table des matieres.

2°. On trouvera dans les Tomes, où il en est parlé, la suite Chronologique des Abbés & Abbeses, Prieurs & Supérieurs des Monastères & autres Communautés Religieuses, avec celle des Présidens & Conseillers du Conseil, des Justiciers & Echevins de la Ville de Luxembourg; le dénombrement des Seigneuries, Bourgs & Villages; les Doyennés, avec les Paroisses qui les composent; enfin, tout ce qui est nécessaire à une parfaite connoissance de la Province. Mais il faut remarquer que quelques-unes de ces listes, sur-tout lorsqu'il s'agit des Evêques de Treves, de Cologne & de Tongres
dans

dans les premiers siècles du Christianisme, ou de quelques Abbés dans des tems de troubles, sont fautive : Je n'y ai cependant rien changé, parce que je ne les prends pas sur mon compte, content de les avoir extraites des Auteurs que je cite, & de les avoir corrigées dans le corps de l'Histoire.

3°. Comme j'ai rencontré de tems en tems de grandes difficultés sur des points importants, & que je n'ai pû les déduire où il convenoit, à cause des discussions ou éclaircissimens nécessaires, j'en ai fait des Dissertations particulières, & je les ai insérées dans les Tomes, auxquels la matiere appartient.

4°. Quant aux épreuves usitées autrefois dans l'Eglise, & qui sont celles du Serment, de la Croix, du Duel, de l'Eau bouillante, de l'Eau froide, ou de l'Eucharistie, le P. Longueval a si bien développé ces anciennes pratiques, que j'ai crû devoir me borner à insérer dans quelques-unes de mes Notes, la substance de ses Discours préliminaires.

Telle est la Préface du R. P. BERTHOLET sur sa grande Histoire de la Province de Luxembourg. Que le public en porte maintenant le jugement qu'il lui plaira, sur ce simple exposé, on a lieu de se flater qu'il lui fera toujours favorable. Mais le Sr. Chevalier qui l'imprime, avertit nos Lecteurs que la voye de Soustractions ayant paru embarrassante, il ne s'en servira point. Ceux qui souhaiteront néanmoins des Exemplaires de l'Ouvrage que l'on annonce, pourront le lui marquer, & le nombre. Ils seront servis fidèlement, & à un prix raisonnable. Le premier Tome s'acheve d'imprimer.

II. Le mot de l'Enigme du mois passé est l'Ombré ; en voici une autre.

E N I G M E.

JE suis devant Adam, depuis ce tems j'existe :
Souvent je dispafois, mais toujours je subsiste.
J'ai mon pere & ma mere, ils me font tour-à-tour :
L'une me fait la nuit, l'autre me fait le jour.
Pour mon pere, il me fait sans l'aide de ma mere :
Ma mere ne peut rien sans lui ou la lumiere.



Sans voir je touche tout, & rien ne me salit ;
Et même touchant l'eau, jamais je ne me mouille :
Rien ne peut me blanchir, & rien ne me chatoille :
Fidèle à un chacun, je la suis jusqu'au lit.



Je tenois compagnie au fameux Diogene
Vivant dans son tonneau,
Je l'ai même suivi ce grand homme d'Athene
Jusques dans son tombeau.



En certains tems on me fuye, on m'évite ;
Mais quand c'est la saison des doux zéphirs,
Alors on me cherche avec plaisir,
Et si je dispafois, on prend la fuite.



Je suis avec le fol, le sage & criminel ;
Et souvent on me voit jusqu'au pied de l'Autel.
Contraire à bien des gens, on me voit sans m'en-
tendre.
Lecteur, qui que tu sois, tu ne saurois me prendre.

III. Le Comte d'Ericcyra, Conseiller du Con-
seil de guerre du Roi de Portugal, Mestre de
Camp

Camp Général des Armées de ce Prince, Délégué de la Junte des trois Etats du Portugal, Directeur de l'Académie Royale de l'Histoire établie à Lisbonne, Académicien de l'Académie degli Arcadi de Rome, & de la Société Royale de Londres, a fait un Poëme Epique en douze chants, qui est imprimé à Lisbonne, & intitulé : *La Henriade*. Le sujet est *Henri de Bragançe* élevé sur le Trône de Portugal. Il y a joint un Discours préliminaire sur les regles de l'Epopée, & plus de 700. notes historiques pour l'instruction des Lecteurs, qui ignorent les faits, dont son Poëme suppose la connoissance.

Ceux qui ont vû cet ouvrage disent qu'il fait beaucoup d'honneur à son Auteur, qui, persuadé que la réputation d'homme de Lettres n'est point au-dessous de l'homme de Guerre & de l'homme d'Etat, s'est toujours appliqué dans les momens de loisir que ses importans Emplois lui ont laissés, à cultiver son heureux talent pour la Poësie.

IV. L'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres de Paris fit en la maniere accoutumée sa rentrée publique le 14. du mois de Novembre. Le Comte de Maurepas, Secretaire d'Etat, présida à cette Assemblée; & Mr. de Boze, Secretaire perpétuel de l'Académie, y fit l'éloge de feu Mr. de Surbeck, Colonel des Gardes Suisses, & Grand Antiquaire, qui étoit Membre de cette Académie: Il fit aussi l'éloge du feu Abbé Sevin, Garde des Manuscrits de la Bibliothèque du Roi de France, & celui de feu Mr. Rollin, aux talens duquel il rendit si bien justice, & les mit dans un si beau jour, qu'il fut interrompu plusieurs fois par les applaudissemens des assistans.

ARTI-

Mr. Bonani lut ensuite une Dissertation sur les inondations de la *Seine*. Il y démontra que celle de 1658. avoit surpassé celle de 1740. Il fit voir par les diminutions des inondations qui ont suivi, & après lesquelles on avoit rehaussé le terrain, que si on faisoit encore une rehaussé de quelques pieds, *Paris* n'auroit plus rien à craindre du débordement des eaux.

Le sujet proposé par cette Académie pour le prix de 1743. est de déterminer l'état des sciences en France, depuis *Philippe le Bel* jusqu'à *Charles V.*

L'Académie Royale des Sciences fit aussi le 15, sa rentrée publique.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

L'Année 1741. que nous venons de finir étant l'année de plusieurs siècles la plus remarquable pour les révolutions, elle seroit aussi celle dont les événemens demanderoient d'être remis dans un point de vûe au commencement de l'année présente, s'il ne m'étoit trop sensible de faire une récapitulation des tristes circonstances où l'auguste Maison d'Autriche s'est vûe plongée, par la perte à jamais irréparable du pieux Empereur qu'elle regrette, & avec elle la plus saine partie de l'Empire; si d'ailleurs cette récapitulation n'étoit marquée de tout ce qui pouvoit arriver de plus mortifiant à l'auguste & légitime Héritière des possessions de ce défunt Monarque, attaquée si vivement, & de toutes parts, par des Princes dont elle croyoit

devoir espérer tout le contraire, soit en exécution de la Loi à laquelle ils ont souscrit, qui est cette Pragmatique-Sanction, dont presque toutes les Puissances sont garantes; soit en reconnoissant les grands bienfaits qu'eux & leurs Maisons ont reçus de celle d'Autriche, qui s'est sacrifiée, pour ainsi parler, dans ces derniers tems, sur-tout en faveur de la Maison de Saxe, afin de l'illustrer du diadème, & de l'affermir sur le Trône. Passons donc sur ces réflexions singulieres, aussi-bien que sur ce que le Brandebourg a exécuté, sur les desseins de la Baviere, & sur ces résolutions prises d'abord, sous un mobile supérieur, d'ôter à la Reine de Hongrie & de Boheme la meilleure portion de son hérité, pour la réduire à un partage. Cette image des événemens de l'année dernière m'engage plutôt à n'en point faire un détail nouveau, & à continuer dans ce que nous présentent les Cours. Débutons ainsi par celle de Saxe.

I. *Saxe.* Cette Cour non contente de l'exposition des motifs qu'elle a donnés sur l'entrée d'un Corps de ses Troupes en Boheme, a fait encore imprimer une ample déduction, ou Manifeste tendant à prouver que les droits du Roi Electeur à toute la Succession Autrichienne, sont préférables à ceux des autres Prétendans; que la Pragmatique-Sanction, de même que les renonciations de Sa Majesté & de la Reine son Epouse, sont nulles en elles-mêmes; qu'il en est autant de tous les autres Actes relatifs à cette Pragmatique, &c. On dressa cette piéce lorsque la résolution finale fut prise de faire la guerre à la Reine de Hongrie & de Boheme.

II. Ce fut le 5. Novembre que le Lieutenant-Général Renard entra en Boheme, par la route
de

des Princes &c. Janvier 1742. 19

de Herrnsdorff & de Neustadt , avec la premiere division du Corps d'Armée Saxonne , forte d'environ 22. mille hommes , tant Infanterie que Cavalerie , & dont les autres divisions le suivirent le 9. Le 16. toute l'Armée, commandée par le Comte Rutouski , continuant sa marche vers Prague, passa l'Eger , & se trouva les jours suivans aux environs de cette Place, Capitale du Royaume de Boheme : Voici ce que l'Armée avoit ordre de publier , & ce qu'elle a publié en effet en entrant dans ce Royaume.

Nous FREDERIC AUGUSTE &c. Ayant jugé nécessaire de faire entrer une partie de nôtre Armée dans les Royaumes & Pays de la Succession Autrichienne , tant pour maintenir le droit incontestable qu'à la Reine nôtre très-chere Epouse de succéder dans ces Etats, en vertu d'un Pacte de Succession, arrêté & juré solennellement le 12. Septembre 1703. entre l'Empereur Leopold & ses fils Joseph & Charles , qui n'a pû être annullé ni par la Pragmatique-Sanction , ni par aucun autre arrangement de cette nature , que pour obtenir la satisfaction que Nous avons sollicitée inutilement depuis tant d'années , par les droits & prétentions bien fondées de nôtre Maison Royale & Electorale : On informe par les présentes Lettres Patentes tous & un chacun des Habitans & Sujets de ces Royaumes & Pays, & on leur fait savoir très-expressement , de se tenir tranquilles dans leurs Biens & Maisons , de ne point sauter leurs meubles & effets, de fournir , sans aucune opposition , à nôtre Armée les vivres, les fourages, & autres choses nécessaires , de lui procurer routes les facilités & commodités possibles , & de s'abstenir de toute collusion, correspondance & partialité.

*Déclaration
du Roi de
Pologne ,
Electeur de
Saxe , sur
l'entrée de
l'Armée Sa-
xonne en
Boheme.*

Nous promettons à ceux qui se conformeront avec obéissance à ces ordres, de les maintenir dans leurs Biens & possessions, & dans la jouissance de leurs Privilèges & libertés, dans le Spirituel & le Temporel, de même que de nôtre grace & protection Royale, ayant donné à ce sujet les ordres convenables à tous les Officiers, Soldats & autres de nos Armées, de ne point molester, inquiéter, ni fouler ceux qui se soumettront & comporteront de la manière susdite &c. Au contraire, ceux qui seront trouvés refractaires, ou qui méprisant la grace & la protection que Nous leur offrons, oseront s'opposer à nos Troupes, ou Nous offenser par des correspondances, ou des intelligences illicites, devront attribuer à leur propre faute, si, contre nôtre clémence & bonté naturelles, Nous sommes obligés de les traiter en ennemis, & de leur faire sentir le poids de nôtre ressentiment Royal &c.

III. Le Maréchal de Belleisle, Ambassadeur Extraordinaire du Roi de France à la Diète d'Élection d'un Empereur, en partant le 12. Novembre de Francfort, comme on l'a dit, n'a pas pris sa route vers l'Armée de l'Électeur de Bavière, mais bien vers la Saxe, étant arrivé le 17. au Château de Hubertsbourg, accompagné du Chevalier de Belleisle son frere, & de quelques autres Seigneurs. Le Marquis de Valori, Envoyé de France auprès du Roi de Prusse, étoit aussi arrivé de Suetie à Hubertsbourg dès le 12., & après lui est venu le Comte de Podewils, Ministre d'État de Sa Maj. Prussienne. Ces Seigneurs, de même que Mr. Desalleurs, Ministre ordinaire de France, ont eu depuis leur arrivée de grandes conférences avec ceux du Roi Électeur, & si l'on dit juste, elles ont eu pour objet l'exécution

ention d'un Traité de Partage, conçu dans une autre Cour, & qui devra se faire entre les Prétendans à la Succession du feu Empereur. Le 28. le Maréchal de Belleisle informé de la prise de *Prague*, partit pour s'y rendre.

IV. La prise de la Capitale du Royaume de Bohême a suivi d'assez près l'entrée des Saxons dans ce Royaume. Le 27. Novembre la Cour en eut la nouvelle par le Lieutenant-Colonel Schmielinki, dépêché par le Comte Rutouski, & le Major Bulau, dépêché par le Comte Maurice de Saxe, qui arrivèrent au Château de *Hubertsbourg*, précédés chacun de plusieurs Postillons sonnans du cor; & que ce fut la veille, entre quatre & cinq heures du matin que les Troupes Saxonnnes & Françoises avoient pris cette Place d'assaut, après toute la résistance que pouvoit faire la petite Garnison Autrichienne qui y étoit, & qui fut faite prisonnière de guerre. Le Comte de Cosel, qui a commandé en qualité de Colonel un Détachement à l'attaque de la Ville de *Prague*, en est venu présenter au Roi treize Drapeaux qui ont été pris à cette occasion. Sa Majesté l'a déclaré Général Major, & lui conserve son Régiment. La Cour a fait publier une relation de la prise de *Prague* qui est fort détaillée; & parmi les morts, dont on voit aussi la liste, se trouve le Général Major de *Weisbach*, qui avec le Comte de *Cosel*, avoit été commandé pour mener à l'attaque toutes les Compagnies de Grenadiers des Saxons, partagés en quatre Bataillons, & qui firent deux attaques, l'une à la Ville neuve par deux Isles de la Rivière de *Moldau*, & l'autre du petit côté à la Porte *Caroline*.

*Prise de
Prague.*

V. *Bohême*. Son Altesse Royale le Grand Duc

de Toscane, qu'on désigne sous le nom de Duc Co-Régent, partit le 4. Novembre de Presbourg, accompagné du Sérenissime Prince Charles de Lorraine son frere, pour aller joindre l'Armée Autrichienne qui venoit de Silesie dans ce Royaume, & pour en prendre le Commandement, ce qui s'est fait le 16. à *Rodeleth*. Mais ces Princes n'y sont pas venus à la tête d'un Corps de Troupes Hongroises, comme on l'avoit cru; celles de ces Troupes qui sont prêtes à marcher étant jugées plus nécessaires ailleurs, puisque l'Armée actuellement près de *Prague* n'est pas moins nombreuse que de 65. à 70. mille hommes, avec tous les renforts qui lui sont arrivés de la Basse Autriche, & y compris le Corps commandé par le Prince de Lobkowitz, qui étoit de neuf mille hommes.

*Rencontre
à Neuhaus
en Boheme.*

VI. La retraite des François & des Bavaois de la Basse-Autriche n'est marquée d'aucune escarmouche qui merite une rélation: Ils n'ont fait qu'enmener avec eux des ôtages pour sûreté du paiement des contributions qu'ils ont établies dans cette Province. Mais le Général Nadaſti ayant été détaché le 11. du Camp Autrichien alors à *Frating*, avec deux Régimens de Hussars & 300. Croates, pour aller reconnoître l'ennemi, marcha vers *Königsfegg*, où il laissa sa troupe, à l'exception de 200. Hussars avec lesquels il s'approcha du Fauxbourg de *Neuhaus*: Y ayant reconuré un Détachement de 600. François & Bavaois, il les attaqua, & les poursuivit jusques sur la place de la Ville. Le feu de part & d'autre fut vif. Mais le Comte de Nadaſti, malgré sa bravoure & la ferme défense qu'il fit, auroit succombé

succombé à la superiorité, si un Lieutenant-Colonel des Croates, nommé Brassinski, ne fut arrivé un quart d'heure après avec 300. hommes du Détachement qu'il commandoit: Il chargea à son tour les ennemis avec tant de force, qu'obligés de se retirer dans le Château, ils y furent faits prisonniers de guerre au nombre de 380., savoir, 100. Hussars, 60. Cuirassiers ou Carabiniers, 60. Dragons, & 160. Fantassins; le reste a été tué. Il y a eu aussi une perte de côté du Comte Nadasti, qui n'est que de 30. hommes tués & 60. blessés: Cependant le Lieutenant-Colonel Brassinski est du nombre des derniers. Tous les Officiers François & Bavaois faits prisonniers furent amenés le 15. à l'Armée Autrichienne, où ils eurent l'honneur de saluer le Grand Duc. Le lendemain S. A. R. prit le commandement en chef de l'Armée, il retint trois de ces Officiers à dîner avec lui, savoir le Comte Leoni, le Baron de Gundersberg, & le Chevalier de Pajes. Les autres au nombre de 22. furent traités dans la Tente de Mr. Toullaint, Secretaire du Cabinet de ce Prince.

VII. L'Armée de la Reine ayant reçu le même jour, savoir le 16. Novembre, 42. pieces de Canons de Campagne, alla assiéger son Camp à *Königsfegg*. Les Hussars y amenerent encore le soir 36. prisonniers tant François que Bavaois. Le 17. l'Armée alla camper près de *Neuhaußs*, & ce fut là où le Prince de Lobkowitz vint la joindre; environ 70. Bavaois vinrent la joindre aussi; mais c'étoient de nouveaux prisonniers de guerre faits par les Hussars: Elle a continué les jours suivans sa marche vers *Prague*, dans le dessein, à ce qu'il paroïssoit,

*Quelques
circonstances
de la prise
de Prague.*

dé secourir cette Place, bloquée pour lors par les forces réunies de France, de Bavière & de Saxe. Mais soit qu'elle ne vint pas à tems, ou que le Grand Duc eut un autre dessein, la Ville de Prague ayant été vivement attaquée en plusieurs endroits, par les Troupes Françoises & Saxonnnes, la nuit du 25. au 26., elle fut emportée d'assaut vers les cinq heures du matin comme on l'a déjà dit; mais après une vigoureuse défense de la part de la Garnison & des Habitans qui firent un grand feu de leur Artillerie & de leur Mousqueterie, & qui ne furent obligés de céder qu'à la superiorité du grand nombre des attaquans. La Ville neuve fut escaladée en deux endroits l'épée à la main, l'ennemi ayant passé les fossés sur des fascines. Le Comte Maurice de Saxe à la tête de 200. Grenadiers, monta l'un des premiers à l'assaut, & fut soutenu par un Corps de Troupes Françoises. Le Comte Rutowski, qui commandoit les Saxons, en fit de même de son côté. Aussi-tôt que les uns & les autres eurent gagné le Rempart, & que le Comte d'Ogilvi, Commandant de la Place, qu'un Détachement de la Garnison avoit été prendre dans son quartier, fut arrivé, on battit la chamade, mais les assaillans ne voulurent point d'autre composition que celle de subir la loi du vainqueur, & qui fut, que la Garnison auroit à se rendre prisonniere de guerre. La Bourgeoisie eut ordre sur ces entrefaites de se tenir tranquille, avec promesse qu'elle ne seroit pas pillée, & qu'il n'y auroit point de désordre. Là-dessus les Habitans qui avoient pris les armes, les quitterent, & se retirèrent paisiblement chez eux. Les Troupes Françoises & Saxonnnes occuperent immédiatement après tous les postes des

trois Villes & les Portes. Ils ont fait dans Prague 2780. prisonniers de guerre, & y ont trouvé 112. Canons de bronze avec beaucoup de provisions. Le 26. au matin, & quelques heures après la prise de la Place, l'Electeur de Baviere s'y rendit, & dina au Château. Mais le soir il retourna à son Armée. Le Maréchal de Belleisle y arriva de Dresde le 29. non pas en Général, mais en qualité d'Ambassadeur de France auprès des Hauts Alliés.

On pourroit être surpris des circonstances dont la prise de Prague a été accompagnée, si l'on ne croyoit qu'il fut d'une grande nécessité pour l'ennemi de tenter d'en abréger par tout moyen, le siège, à cause que le Grand Duc approchoit avec son Armée qui l'auroit fait lever, en même-tems que S. A. R. auroit engagé une Bataille, puisque cette Armée étoit jugée suffisante pour cet effet, étant composée de dix-huit Régimens d'Infanterie, six de Dragons, treize de Cuirassiers, & six de Hussars, dont voici les noms. *Infanterie*: François Lorraine, Charles Lorraine, Daun, Bade-Bade, Stahrenberg, Gotha, Broun, Grune, Hesse-Cassel, Ogilvi, Wurmbbrand, Mercy, Harrach, Thungen, Kollowrath, Molck, Waldeck, Schulenburg. *Dragons*: Althan, Lichtenstein, Bathiani, Olone, Wirtemberg, Rœmer. *Cuirassiers*: Sehr, Lanthieri, Cordua, Hohenembs, Portzazki, Birkenfeld, Hohenzollern, Diemar, Saintignon, Carassa, Bernes, Charles Palfy, Lubomirsky. *Hussars*: Desoffy, Ghilany, Spleny, Caroly, Czaky, Pestwarmagay. Telle est l'Armée de la Reine en Boheme, sous les ordres du Grand Duc. La pensée étoit qu'elle pourroit bien faire encore une entreprise

Force de
l'Armée de
la Reine en
Boheme.

avant

avant que de se séparer ; mais la chose ne paroît plus praticable dans la saison présente ; & si cette Armée tient encore la Campagne , elle oblige du moins l'ennemi à la tenir également.

VIII. L'Armée de Baviere y compris celle de France , & le Corps de Saxons qui sont en Boheme , n'étant pas supérieure à l'Armée de la Reine , il n'y aura rien à pouvoir en détacher pour se porter en opposition à un corps d'Armée qui se forme dans la Haute-Autriche , en partie de cinq Régimens Autrichiens revenans d'Italie , & qui paroît destiné à un grand coup de main. Les autres Régimens qui composeront ce corps d'Armée de la Reine , ne sont pas précisément ceux que nous avons désignés le mois passé , mais trois nouveaux Régimens Hongrois , chacun de trois mille hommes ; ceux de Palfy & de Portugal , Cuirassiers ; ceux de Gotha , Kevenhuller , Eugene & Praising , Dragons ; deux d'Estershasy , un de jeune Dessoffy , Hussars , & deux mille Warasdins ; ce qui seroit 27100. hommes suivant la supputation faite : Mais on compte que d'autres Régimens se joindront encore à la même Armée. Le Felt-Maréchal de Kevenhuller doit la commander , & pourra bien tenter une invasion dans la Baviere. Le Prince de Saxe-Hildbourghausen , paroïssoit d'abord destiné à ce commandement.

IX. Quant à l'Armée Prussienne qui s'est emparée de la Silesie , elle est en partie dans le Comté de *Glatz* du Royaume de Boheme , où elle a pris des quartiers d'hiver , & s'y tient assez tranquille , en observant le bon ordre. On

croit

eroit cependant qu'il n'y a ni Traité conclu, ni Convention faite entre la Reine de Hongrie & le Roi de Prusse : Mais on fait qu'un Officier Prussien s'est rendu de Glatz auprès du Grand Duc à *Kartasch-Reschwitz*, où campoit l'Armée de la Reine le 21. Novembre; que cet Officier avoit des dépêches qui ont occasionné une espece de Conseil; qu'on lui a fait la réponse qu'il attendoit; qu'après l'avoir reçue il est retourné dans le Comté de Glatz; & qu'on lui a fait beaucoup d'accueil pendant trois jours qu'il s'est arrêté au Camp Autrichien.

X. *Silésie.* Ce qui n'est pas dans le Comté de Glatz en quartiers d'hiver de l'Armée qui a conquis la Province de Silésie, se trouve tant dans la Basse que dans la Haute Silésie, où les Troupes Prussiennes occupent les principaux endroits, excepté *Troppau*, qui est une petite Place où il y a encore une petite Garnison Autrichienne. Le 4. Novembre le Roi de Prusse accompagné du Prince Guillaume son frere, du Margrave Charles, & du Prince Ferdinand de Brunswich-Bewern, s'étant rendu à *Breslau*, y reçut le 7. avec beaucoup de pompe l'hommage des Etats de la Basse-Silésie dans la Salle de l'Hôtel de Ville, appelée la Salle des Princes. Cet hommage fut prêté premièrement par le Grand Prévôt & le Grand Doyen, au nom du Cardinal Evêque de Breslau, & ensuite par les Députés des Princes, le Grand Chapitre, les Abbés, les Chapitres & Ordres Religieux, & les Villes. Des médailles d'or & d'argent ont été frappées à l'occasion de cette cérémonie: Elles représentent d'un côté le Buste du Roi, avec ces mots, *Friedericus Borussiae Rex, Supremus Silesia inferioris Dux*; & de l'autre le

*Hommage
des Etats de
Silésie au
Roi de
Prusse.*

Royaume

Royaume de Prusse, représenté par une femme couronnée, ayant le Sceptre à la main, le Manteau Royal & l'Aigle de Prusse au-dessus de la tête, & recevant le Bonnet Ducal des mains d'une femme qui représente la *Silésie* à genoux, appuyée sur l'Écusson des Armes de ce Duché, avec cette Inscription, *Iusto Victori*, & au-dessous, *Fides Silesia Inferioris Wratislavia* 31. *Octobr. M. DCC. XLI.* L'hommage avoit d'abord été fixé à ce jour-là, mais la prise de *Neufs* a obligé de la differer jusqu'au 7. Novembre.

Sa Majesté Prussienne a fait une grande promotion le même jour qu'elle reçut l'hommage, ayant élevé à la Dignité de Princes, les Comtes de Hatzfeld, & de Schœnaich; à celle de Comtes, Mr. de Podewils, Secretaire du Cabinet; Mr. de Munchau, Conseiller du Conseil Privé; les Barons de Falkenhan, de Salisch, de Schweinitz, de Sandreski, & de Zedlitz. Nous passerons sur les autres Dignités dont le Roi a revêtu plusieurs Sujets de Silésie. Le 9. il partit pour retourner à *Berlin*.

XI. *Prusse.* Le 12. S. M. revint au Château de *Berlin*, où elle fut reçue par les deux Reines, & par les autres personnes de la Famille Royale. Les Margraves Charles & Guillaume, le Prince d'Anhalt-Dessau, le Duc d'Holstein, & d'autres Généraux, sont aussi de retour de Silésie, aussi-bien que les Ministres Etrangers qui y avoient suivi le Roi. On remarque entre autres choses, depuis que ce Prince est revenu à sa Cour, qu'il se renferme très-souvent seul dans son Cabinet, & qu'il y passe ordinairement trois heures; ce qui fait croire qu'il s'y occupe de quelque affaire de conséquence, & relative

relative aux circonstances dans lesquelles se trouve l'Allemagne. Par ses ordres on travaille actuellement à fonder une grande quantité de Canons, sur lesquels on lit, *ultima ratio Regis*. Le Roi veut aussi augmenter ses Troupes jusqu'au nombre de cent cinquante mille hommes, & la plupart de celles qui sont en Garnison à *Magdebourg* & quartiers voisins, ont ordre de se tenir prêtes à marcher.

XII. *Autriche*. Il n'y a plus de Bavaurois ni de François dans cet Archiduché, depuis le commencement de Novembre; ils l'ont entièrement abandonné pour se rendre en Bohême, à l'exception de *Lintz* & d'*Ens*, où ils ont laissé d'abord leur grosse Artillerie; mais qui a depuis repris la route de la Bavière. Les Hussards Autrichiens, depuis la retraite des ennemis, font des courses jusques aux portes de ces deux Places; ils ont fait dans l'une de ces courses prisonnier de guerre un Partisan François, nommé Galleau, avec sa Compagnie franche, & repris le poste de *Freystadt*; poste d'une nécessité absolue pour la communication de la Haute-Autriche avec le Royaume de Bohême, & dans lequel ils ont trouvé un Magazin consistant en une si grande quantité de vivres, de munitions & d'habits, qu'on a été obligé de commander trois mille Chariots pour le transporter. Le Colonel Trenck, qui commande les Pandoures, avoit enlevé quelques jours auparavant six Bâtimens ennemis sur le *Danube*, lesquels étoient chargés de fourrages & de bagages.

XIII. Ce n'est pas la route du *Tyrol*, mais celle de la *Carinthie* qu'ont prise les Troupes que la Reine retire d'Italie; & ces Troupes se rendent en Autriche, où se forme l'Armée qu'on

qu'on a résolu de faire agir contre la Baviere plutôt du côté de l'Autriche que du Tyrol. Cette Armée sera plus nombreuse qu'on ne l'a dit, si tous les Régimens, dont on parle, doivent la composer: Ces Regimens s'assemblent, & l'on attend les Régimens Hongrois qui en feront partie, puisque ceux-ci ont commencé de se mettre en marche, ainsi qu'on l'apprend. Le commandement en reste destiné jusqu'ici au Felt-Maréchal de Kevenhuller.

XIV. Ce Général, avec le Comte de Caraffa-Stigliano, & Mr. de Managetta firent le 27 Novembre, en qualité de Commissaires de la Reine, l'ouverture de l'Assemblée des Etats de la Basse-Autriche à *Vienne*. Sa Majesté n'a point déterminé cette fois-ci le Subside qu'Elle attend des Etats; mais Elle leur a fait déclarer, que quoique la conjoncture demandât que ce Subside fut considérable, Elle s'en remettroit néanmoins au zèle & au dévouement de ceux qui représentent le Pays, par égard à ce qu'il a souffert.

XV. Comme le danger dont la Ville de *Vienne* étoit menacée ne subsiste plus, l'Impératrice premiere Douïairiere y est revenuë du Cloître de *Neubourg*, depuis le 8. Novembre. La Noblesse & les personnes aisées qui s'étoient retirées à la Campagne, sont aussi de retour en cette Ville depuis que les ennemis ont abandonné la Basse-Autriche, & la Cour doit y être actuellement revenuë de *Presbourg*, les équipages, & tout ce qu'on en avoit retiré, s'y trouvant déjà depuis quelques semaines. Mais les Bureaux & les Chancelleries de Hongrie, & des Provinces qui dépendent de ce Royaume, restent à *Presbourg*, & y resteront, conformément à l'un des Régimens de la dernière Diette.

XVI. La Reine a autant de satisfaction de la part de la Porte Ottomane dans les circonstances où elle se trouve, que jamais elle pouvoit en esperer. Le Grand Seigneur non-seulement lui a fait déclarer qu'il ne se porteroit point à augmenter la douleur dont S. M. est pénétrée, par l'état où ses ennemis la réduisent, mais que plutôt il seroit disposé à l'aider d'une Armée, si la chose étoit compatible avec la Religion. De pareilles insinuations, ont engagé la Reine à dépêcher un Courier pour Constantinople avec une Lettre au Grand Seigneur, dans laquelle Sa Majesté lui marque « Qu'Elle n'a » jamais douté de la grandeur d'ame de la Sublime Porte ; mais qu'elle ne pouvoit en » recevoir un témoignage plus éclatant, que » celui que Sa Hauteſſe vient de lui donner, » en l'assurant non-seulement de son amitié & » de son désir à conserver la bonne intelligence, » mais aussi de son éloignement à écouter les » insinuations qui y seroient contraires : Qu'Elle » n'est pas moins touchée de la générosité avec » laquelle Sa Hauteſſe déclare, que si la Religion n'y mettoit de l'obstacle, ses Troupes » même seroient employées à marcher à son » secours : Que pénétrée de reconnoissance des » dispositions avantageuses où Elle trouve la » Sublime Porte, dans un tems où Elle se voit » persécutée de toutes parts, & dénuée de l'assistance qu'Elle s'étoit promise, Elle ne perdra jamais le souvenir d'un procédé si rempli » de grandeur, & qui manifestera aux yeux de » toute l'Europe la fidélité de Sa Hauteſſe à » remplir ses engagements &c.

XVII. On a arrêté tant à *Vienne* qu'à la campagne plusieurs personnes, soupçonnées aparemment

Arrêt de
quelques
personnes
à Vienne.

ment de correspondances illicites ; de ce nombre est le Marquis Maggio, qui a été conduit dans les prisons militaires de Vienne, sous l'escorte d'une troupe de Granadiers, ayant la Bayonnette au bout du Fusil. On a enlevé en même-tems tous les papiers qui se sont trouvés dans son Cabinet, & on les a portés chez le Felt-Maréchal de Kevenhuller. Ce Marquis, que l'on nomme aussi le Secretaire Casimiro, a une Charge dans la Marine de la Reine. Il fut arrêté le 23. Novembre. Le Colonel Prata du Regiment du Comte Jean Palfi, fut à peu près dans le même-tems dépoüillé de son Emploi, pour avoir détourné une somme de la caisse militaire du Régiment. Mais on ne parle plus du Général Schmetteau qui en a fait autant, & qui s'est retiré sans permission du service de la Reine, ce qui fait croire qu'on se contentera d'une offre qu'il a faite d'indemniser la caisse de son Régiment, & d'y restituer ce qu'il en a détourné.

Equilibre
de l'Alle-
magne.

XVIII. *Hannover.* Quoique la Neutralité de cet Electorat soit une affaire arrêtée depuis quelque-tems, on ne laisse pas que d'y faire des dispositions qui ne pourroient être plus grandes, si l'on étoit à la veille d'une guerre ; puisque l'on a formé un nouveau Régiment, qu'on bat la caisse pour augmenter tous les autres, & qu'on dresse des Magazins pour une Armée de 50. à 60. mille hommes. On fait cependant que les Troupes Electorales, étant même completes, ne peuvent faire tout au plus que la moitié de ce nombre. Il y a en ceci des vûes, & l'équilibre du pouvoir de l'Allemagne n'est peut-être pas au rang des dernières. C'est là d'ailleurs la cause que le Roi de Prusse depuis
son

son retour à *Berlin*, donne une attention toute particulière à l'état des affaires de l'Empire, ce Prince ayant même déclaré qu'il sentoît trop la nécessité d'y introduire & d'y conserver cet équilibre; & depuis l'on n'est pas sans remarquer qu'il cherche à offrir ses offices aux Parties intéressées dans l'intention de les réunir. Ne dira-t-on pas presentement de S. M. Prussienne, qu'elle fait beaucoup pour les autres, après ce qu'elle a fait pour elle-même ?

XIX. Toute l'Armée de France qui est sous les ordres du Maréchal de Maillebois, observe la plus exacte discipline dans les quartiers d'hiver qu'elle a pris aux endtoits désignés, ensuite d'un ordre très-rigoureux de ce Général. Mais l'Evêché d'*Osnabrug* qui croyoit être exempt de donner des quartiers aux Troupes de cette Armée, en a reçu quatre Bataillons & trois Escadrons; les uns logent dans la Ville d'*Osnabrug*, & les autres sur le territoire. Une difficulté survenue à l'égard de la répartition que nous avons montrée, a occasionné ce changement. Le quartier général de l'Armée est à *Urdingen*, où se tient Mr. le Maréchal qui a fait depuis peu une tournée en Westphalie, pour visiter les divers quartiers de son Armée. Le Bureau des Postes de cette Armée est établi à *Duffeldorp*.

XX. *Francfort*. L'Electeur de Mayence reçut le 14. Novembre la visite solennelle du Comte de Montijo, Ambassadeur d'Espagne, avec la même cérémonie qu'elle reçut celle du Maréchal de Belleisle, & l'une & l'autre n'ont différé du cérémonial accordé par son Altesse Electorale à l'Abbé Prince Doria, Nonce Extraordinaire du Pape, qu'en ce que les Cha-

moines de l'Eglise Métropolitaine de Mayence furent presens avec l'Electeur, lorsque ce Prélat descendit du Carrosse, & ne l'étoient pas quand les deux Ambassadeurs descendirent des leurs. Les Equipages & la livrée du Comte de Montijo étoient tout ce que l'on pouvoit voir de superbe : S. A. E. & depuis rendu ses visites solennelles avec beaucoup de magnificence, & suivant l'ordre qui en avoit été réglé.

XXI. Dans une conférence tenuë le 17. Novembre à l'Hôtel de Ville de *Francfort*, on proposa de prendre pour modèle de la nouvelle Capitulation Impériale, celle qui a été jurée par le feu Empereur Charles VI. Mais d'y faire seulement des additions à quelques articles qui regardent les droits des Electeurs, & les affaires de Religion. Au jour fixé pour la premiere conférence d'Electiõn, qui étoit le 20., & treize mois après la mort de Charles VI., les Ambassadeurs des Electeurs de Treves, de Cologne, de Baviere, de Saxe, de Brandebourg, Palatin & d'Hannover, se rendirent vers les dix heures du matin à l'Hôtel de Ville, appellé *Rœmer* : Ils furent reçus à la descente du Carosse par le Quartier-Maitre-Général de l'Empire, & au milieu de l'escalier par le Comte de Pappenheim, Maréchal Héréditaire de l'Empire. L'Electeur de Mayence arriva peu de tems après au *Rœmer* avec un cortège aussi superbe que nombreux. Il fut reçu à la descente de son Carosse par le Comte de Pappenheim, tenant à la main le Bâton de Maréchal, & fut conduit par ce Seigneur dans la Salle des conférences. Son Altesse Electorale en fit l'ouverture par un beau Discours sur la vacance du Trône Impérial depuis la mort du feu Empereur, sur l'im-

portance

*Conféren-
ces pour l'E-
lectiõn d'un
Empereur.*

portance du choix pour lequel on étoit assemblé, & sur la nécessité d'y procéder avec union, & dans la seule vûe de procurer le bien de l'Empire. Il finit par des vœux qu'il adressa au Tout Puissant pour qu'il lui plût de répandre sa bénédiction sur ce choix. Les premiers Ambassadeurs délivrèrent ensuite leurs pleins-pouvoirs pour l'Élection. Les seconds & troisièmes Ambassadeurs prirent la main de l'Électeur de Mayence, en lui promettant de garder le secret sur ce qui se passeroit dans les conférences. Ensuite S. A. E. fut reconduite à son Carosse par le Comte de Pappenheim, lequel reconduisit aussi les Ambassadeurs mais jusqu'au milieu de l'escalier seulement. Le cortège de chacun de ces Ministres étoit remarquable, soit par le bon goût & la richesse des livrées, soit par la magnificence des Equipages, soit par le nombre des personnes que chaque Ambassadeur avoit à sa suite.

La seconde conférence se tint le 21., & l'on y convint de prendre la Capitulation de l'Empereur Charles VI. pour modèle de celle que le nouvel Empereur devra observer. On en a déjà dressé le projet; d'autres conférences se sont tenues successivement; de sorte que le 7. Decembre étoit déjà marqué de la huitième. Il y en a eu 23. pour l'Élection de Charles VI. mais on croit qu'il n'en faudra pas tant pour celle-ci. L'Électeur de Cologne a dû être à Francfort le 9. étant parti à cet effet de *Bonn* le 7. Son Alt. Elect. y résidera avec une Cour seulement de 300. personnes jusqu'à son entrée publique, que sa suite fera de 1200.

XXII. Les Ministres des anciennes Maisons de l'Empire, assemblés à *Offenbach*, ont remis au Directoire de Mayence un Mémoire conte-

nant cent-dix articles , auxquels ils demandent qu'on ait égard dans la Capitulation Impériale ; 48. de ces articles regardent les affaires Ecclésiastiques , & 62. les affaires politiques. Voici quelques-uns des principaux. Les Princes souhaitent quant aux griefs de Religion , que le nouvel Empereur s'oblige à y mettre ordre conformément à ce qui est réglé à ce sujet dans le Traité de Westphalie , sans permettre qu'ils soient discutés dans des Tribunaux de l'Empire , & à permettre au contraire qu'ils soient portés à l'Assemblée des Ministres Protestans à Ratisbonne , & que ceux-ci puissent les exposer à l'Empereur , & lui en recommander le redressement : Que l'Empereur n'empêchera pas les Electeurs & Princes Protestans de se garantir réciproquement les droits de Religion , & le système où ils se sont mis depuis la Paix de Religion & le Traité de Westphalie ; mais au contraire qu'il fera exécuter dans l'Empire ce qui a été arrêté par la Diette. en 1734. concernant la clause du quatrième Article de la Paix de Ríswick : Qu'enfin l'Empereur ne permettra pas que les Tribunaux de l'Empire connoissent des Causes Spirituelles & Ecclésiastiques , sous quelque prétexte que ce soit.

A l'égard des affaires politiques , les Princes demandent qu'il ne soit plus permis au Chef de l'Empire , d'ôter l'Administration à un Electeur , Prince , ou tout autre Etat , soit par provision , soit en contumace ; & qu'il ne soit rien entrepris ni fait de cette nature , que de l'avis , & par un *Conclusum* de la Diette générale : Qu'aucun nouveau Prince ne puisse être introduit par l'Empereur dans le College des Princes , à moins qu'il n'ait fait constater , qu'outre

ses revenus domaniaux, il peut lever dix mille florins sur des Sujets de l'Empire obligés à contribuer à ses charges : Que les Conventions que les Princes & Etats de l'Empire arrêtent entr'eux, auront une force entiere, quand même elles ne seroient pas confirmées par l'Empereur : Que l'Empereur ne pourra faire aucuns changemens par rapport aux Fiefs de l'Empire en Italie, sans le consentement des Electeurs, Princes & autres Etats; & que si depuis peu il s'en est fait quelques-uns, l'Empire y devra mettre ordre : Que si les Directeurs négligent ou refusent de proposer les griefs qui leur seront connus, ou présentés à ce sujet, il devra être permis aux Electeurs & Princes de les proposer, & mettre en délibération dans leurs Colleges : Que l'Empereur ne permettra pas que les Enfants des Princes procréés d'un Mariage inégal, parviennent à la succession des Etats & biens de leur Pere; que pour les habiliter à une telle Succession, il ne les élèvera pas à un plus haut rang & état; & que particulièrement les fils du Duc Antoine-Ulrich de Saxe-Meinungen, ne pourront pas porter les armes ni le titre de Saxe, & moins encore succéder à ce Prince dans ses Etats &c.

ARTICLE III.

Qui comprend ce qui s'est passé de plus considérable au NORD depuis le mois dernier.

I. **L**E Journal que nous avons des deux Armées qui sont en *Finlande*, est conduit jusqu'au 15. de Novembre, & ne présente aux yeux du public que de tristes fruits de la dif-

corde entre les Princes , & dont leurs Sujets font toujours la malheureuse victime ; des courses de part & d'autre , des Villages pillés & ruinés , des bestiaux enlevés , des Barques avec des provisions prises tour-à-tour , font ce que l'on voit dans ce Journal ; & n'y ayant rien au-delà , il n'est pas vraisemblable que plus avant dans la saison où nous sommes , & sur-tout dans un Pays tel qu'est la Finlande , il se fera passé quelque chose de plus intéressant. Mais on se prépare tant en *Russie* qu'en *Suede* , en cette saison , à pousser vigoureusement la guerre au Printems. Soixante mille Recrûs se levent dans les Etats du Czar , dont on incorpore une partie dans les vieux Régimens ; de l'autre partie de ces Recrûs on forme de nouveaux Régimens : La Marine Russe se met sur un bon pied , & la Noblesse a pris la résolution d'accorder au Souverain une somme de deux millions de roubles , qui sera répartie d'une manière proportionnée aux facultés de chaque Noble.

Non-obstant la guerre , on ne laisse pas que d'être fort tranquille dans toutes les Provinces de la Russie. L'Escadre Suedoise ne s'est pas cependant retirée entièrement de devant *Petersbourg* , comme on l'avoit cru ; il en est demeuré six Vaisseaux de guerre à la hauteur de *Cronstratt* , qui ont enlevé au mois de Novembre un Bâtiment Russe qu'on envoyoit à *Wybourg* avec quelques munitions.

II. Outre ce qu'on a déjà raporté des articles de la Convention concludé depuis peu entre la Russie & la Porte - Ottomane , il y a été réglé que conformément au VII. Article du Traité de *Belgrade* , on rendroit de part & d'autre tous
les

Les Esclaves faits pendant la dernière guerre, à l'exception de ceux qui se feroient faits Chrétiens dans les Etats de la Russie, ou de ceux qui auroient embrassé le Mahométisme dans les Etats du Grand Seigneur; & que les deux Puissances auroient soin, chacune de son côté, de faire remettre en liberté, sans aucun délai & sans rançon, ceux qui seroient demeurés fidèles à leur Religion.

Si la Russie a conclu une Convention qui lui est avantageuse avec la Porte, elle paroît sur le point de convenir aussi d'un Traité avec la Perse; l'Ambassadeur de Thamas-Kouly-Kan, qui est à *Petersbourg*, est en conférence sur ce sujet avec les Ministres du Czar; & suivant ce Traité à conclure, la Couronne de Russie garantiroit celle de Perse à Thamas-Kouly-Kan & à ses Descendans, à la charge par lui, de garantir de son côté la Russie, tant au Czar Régnant, qu'à sa postérité; pour l'exécution desquelles garanties réciproques, chacun des Contractans s'obligeroit à faire marcher, en cas de besoin, une Armée de 80. mille combattans au secours de son Allié, mais principalement dans le cas, où l'une ou l'autre Puissance seroit attaquée par la Porte.

Voilà comme la Russie cherche à se procurer toutes sortes de garanties du côté de l'Orient, sentant bien du côté de l'Occident qu'elle est toujours en état de s'opposer à quiconque voudroit entreprendre quelque chose contre elle. La guerre qu'elle a présentement à soutenir contre la Suede, par la tranquillité qui regne dans toute la Russie, semble être une preuve de ce que l'on avance, puisqu'elle n'en est point inquiétée beaucoup, quoiqu'elle eut déjà recherché

ché ses Alliés, sur ce qu'elle pourroit en attendre. Mais ce qui résulte de cette circonstance de la guerre avec la Suede pour la Reine de Hongrie & de Boheme, c'est que cette Souveraine n'a point d'autre secours, dans la situation où elle se trouve, à esperer de la Russie, que quelques sommes d'argent, en exécution de ses engagemens mutuels; aussi est-ce là tout ce qu'a pû effectuer le Marquis de Botta, qui est sur le point de retourner à Vienne.

Mr. Bestuchef qui a été prisonnier dans la Citadelle de *Petersbourg*, à l'occasion des affaires du ci-devant Duc de Courlande, a été rappelé à la Cour, & depuis il a été remis dans le Ministère, où les services qu'il est capable de rendre, sont jugés fort nécessaires à l'État.

III. L'Ambassadeur Turc à *Petersbourg* en est déjà parti pour retourner à *Constantinople*, d'où l'on attend aussi de retour celui du Czar, qui est le Général Romanoff. Par la voye de cet Ambassadeur, aussi bien que par celle de l'Ambassadeur Persan qui est encore à *Petersbourg*, de même que par tous les avis reçus de l'Orient, on a appris à peu près à quoi en sont ensemble les deux Empires des Turcs & des Persans quant à leurs differends.

Ces differends qui n'ont point jusqu'ici éclaté en une guerre, comme on apprend, ont néanmoins fait prendre les armes tant aux Turcs qu'aux Persans. Les premiers ont deux Armées en Campagne, l'une près de *Egilaï*, & l'autre dans les environs d'*Erzerum*. Les Persans en ont une nombreuse vers les frontieres de l'*Arménie*, & elles se tiennent toutes trois assez tranquilles dans leurs camps. Du côté de *Thamas-Koulykan*, il a recommandé expressément au Général qui

qui commande ses forces, d'empêcher qu'aucun Soldat ne passât les limites qui séparent les Etats de ceux de la Turquie, & d'éviter avec soin tout ce qui pourroit causer de nouveaux différends entre les deux Nations. Le Grand Seigneur ayant donné les mêmes ordres aux Généraux de ses Troupes, on peut en inferer que l'une & l'autre Puissance s'ajusteront d'autant plutôt sur leurs différends, que Thamas-Kouly-Kan a beaucoup rabattu de ses prétentions. Ce Prince a de l'occupation au-dedans de la Perse par des troubles qu'y ont suscité plusieurs Grands, à la tête desquels s'est mis son fils aîné; & ce n'est pas là le moindre sujet de la situation pacifique envers la Porte-Ottomane. Mais de cette guerre civile de Perse on vient d'apprendre que Thamas-Kouly-Kan parvient à la terminer, ayant déjà fait mettre à mort, & ce fils qui l'avoit allumée, & les Généraux qui étoient entrés dans son complot.

IV. *Suede.* Quoique la Campagne soit finie par mer & par terre, la Cour a fait cependant partir encore des Canonniers & des Bombardiers pour la *Finlande*, avec des Troupes & des munitions de guerre, afin que rien n'y manquât, aussi-tôt que la saison redeviendra propre à l'exécution d'un dessein que le Général de Lœwenhaupt médite contre les Russiens, & dont il a envoyé le projet au Roi, qui l'a approuvé. On élève aussi des Batteries sur les côtes du Royaume dans tous les endroits où la Flotte Russe pourroit aborder & tenter une descente; & tout est en *Suede* dans de plus grands mouvemens qu'en *Russie*, pour pousser la guerre qui est déclarée au Czar. Cette guerre néanmoins n'ôte pas tellement les soins de la Cour, qu'elle ne
continuë

continuë à prendre des arrangemens pour faire fleurir les Manufactures du Pays, puisqu'il y a des Ordonnances du Roi publiées depuis peu, par lesquelles l'entrée des Toiles est défenduë, aussi-bien que des Draps, & des Etoffes de Soye & de Laine, fabriquées hors du Royaume.

Comme il sortoit tous les ans de ce Royaume quatre à cinq cens mille écus pour l'achat des Sucres raffinés, qu'on tiroit également de l'étranger, on a trouvé le moyen d'épargner une partie de cette dépense, en établissant à *Nordkoping* deux belles Rafineries, dans lesquelles on employe près de 300. personnes, ce qui a déjà fait baisser considérablement de prix les sucres, & fera probablement qu'on défendra aussi l'entrée du sucre étranger.

V. Le Marquis del Puerto, Ambassadeur Plénipotentiaire d'Espagne auprès de Sa Majesté Suedoise, & le Marquis de Lanmarie revêtu du même caractère de la part du Roi de France, font tous deux arrivés à *Stockholm*, venans de leurs Cours, & en dernier lieu de *Coppenhague*, où ils se sont arrêtés quelques jours, pour s'y acquiter chacun des commissions dont ils étoient chargés. On croit qu'ils entameront une négociation d'importance avec les Ministres Royaux, & que le Comte d'Eckeblad, qui, après leur arrivée, est parti pour *Madrid*, aussi en qualité d'Ambassadeur Plénipotentiaire de la Couronne de Suede auprès du Roi d'Espagne, en fera autant de son côté.

VI. *Dannemarc*. Quoique Mr. Czernicheff, Ministre de *Russie*, ait fait plusieurs instances pour obtenir du secours de cette Couronne, contre la Suede, suivant les ordres qu'il en avoit reçus de la Duchesse Régente en *Russie*,

il est certain que Sa Majesté Danoïse ne prendra point de résolution sur ce sujet de tout l'hiver ; & peut-être avant le Printems, la Cour fera-t-elle entrée dans quelques engagements qui l'auront tout-à-fait détournée d'acquiescer à la demande de la Russie. Car on ne prend pas pour rien le séjour qu'ont fait à *Coppenhague* les deux Ministres de France & d'Espagne, qui viennent de se rendre à *Stockholm*, ni en particulier de ce que le Roi tient assidûment un Ministre à *Madrid*. Celui que S. M. y aura incessamment, est le Comte de Dehn, Gouverneur de Steinbourg, qui s'y rend comme son Ambassadeur ; ce Seigneur est le frere de celui qui est actuellement auprès du Roi Catholique. Jusqu'ici on veut qu'il ne s'agisse que d'un Traité de Commerce entre les deux Cours, dont celle de Dannemarc croit devoir tirer des avantages d'autant plus grands, que dans la conjoncture presente, l'Espagne & ses Alliés ont besoin de son amitié.

Mais le Roi a résolu d'augmenter de nouveau sa Marine de dix Vaisseaux de guerre, & ce qui est de quelque attention en cela, c'est que le Ministère a fait entendre, que les particuliers qui voudroient armer des Bâtimens, peuvent s'y préparer dès-à-present. On fait aussi une augmentation considérable dans les Milices du Pays ; les Chefs des Troupes réglées ont ordre d'avoir leurs corps complets pour le commencement du mois de Mars prochain ; & la Flotte doit être pour le même-tems en état de mettre en mer.

Si ce sont là des précautions que demande la conjoncture des affaires presentes du Nord, les circonstances de celles de l'Allemagne, ont aussi porté le Roi à conclure tout récemment un
Traité

Traité de Garantie pour les Etats en Allemagne avec le Roi de la Grande-Bretagne, comme Electeur d'Hannover. Ces deux Princes s'y engagent de tenir un nombre de Troupes dont ils sont convenus, afin de soutenir leur garantie réciproque.

VII. *Pologne.* Un Traité pareil à celui dont on vient de parler, est également conclu entre Sa Majesté Polonoise Electeur de Saxe, & le Roi de Prusse. Les Sénateurs & grands Officiers du Royaume & du grand Duché de Lithuanie en sont informés par une Lettre que le Roi leur a écrite de Dresde. Ce Traité est un Traité d'Alliance pour se garantir mutuellement les Etats que les deux Maisons Electorales de Saxe & de Brandebourg possèdent dans l'Empire, ou qu'elles pourroient encore y acquérir en vertu des droits qu'elles s'attribuent.

Tout est d'ailleurs rétabli dans la tranquillité en Pologne, depuis qu'on a trouvé l'expédient de rendre sans effet la Confédération, dont on a fait mention, & qui paroissoit devoir éclater.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ESPAGNE, & en ITALIE, depuis le mois dernier.

*Troupes
parties pour
l'Italie.*

I. *Espagne.* On en est enfin à l'exécution du Projet médité depuis si long-tems; à cette expédition d'Italie en faveur de l'Infant Don Philippe. Les Troupes du Roi se trouvent déjà-amiesent dans cette Région, & s'y sont rendus par mer, leur embarquement s'étant fait

fait à *Barcelonne*, à bord de 270. Bâtimens de transport, qui ont mis à la voile le 3. du mois de Novembre, sous l'escorée de trois Vaisseaux de guerre & de deux Galeres; mais elles ont auparavant essuyé une violente tempête, qui les a tenu dispersées pendant quatre jours. C'étoient les Troupes du premier convoi, au nombre de seize Bataillons, deux Régimens de Cavalerie & un de Dragons; le second convoi n'a pas eu le même accident; il étoit également d'Infanterie & de Cavalerie, & achevoit tout l'envoi qui est de la force que nous l'avons dit le mois passé. Des munitions de toute espece ont accompagné ces convois. Mais il se fera, sans doute encore un transport; car il est résolu d'avoir en *Italie* une Armée de 25458. hommes d'Infanterie, 3300. de Cavalerie & 2072. Dragons, commandée par le Duc de Montemar sous les ordres de Don Philippe, ainsi qu'on le compte.

Comme toutes ces Troupes passent, ou ont déjà passé en *Italie* par la voye de mer, il est à en inferer que le Roi de Sardaigne n'aura pas voulu leur permettre le passage par ses Etats. C'est là du moins l'opinion qu'on en prend. On n'est pas sans croire non plus, que Sa Majesté Sardaignoise, qui a actuellement près de 50. mille hommes sur pied, se déclareroit d'inclination pour la Reine de Hongrie & de Boheme, si peut-être elle ne craignoit jusqu'ici de risquer beaucoup par cette démarche. On est ainsi à *Madrid* dans une espece de défiance à son égard. La Cour de France est, ce semble, dans de pareils sentimens, ayant pris toutes les mesures qui d'ailleurs peuvent favoriser l'expédition, puisqu'elle compte qu'il en reviendra

reviendra une Couronne à l'Epoux de l'ainée de ses Princesses Royales. Le départ de Escadre de cette Couronne de *Toulon*, en est une preuve sensible. Cette Escadre qui est arrivée sur les côtes d'*Espagne*, croise actuellement depuis *Carthagene* jusqu'à *Oran*, jointe à quelques Vaisseaux Espagnols qui étoient dans le premier de ces Ports ; elle y croise sans avoir vû jusqu'ici un seul Vaisseau de la Flotte Angloise qui est dans la *Méditerranée* sous le commandement de l'Amiral *Haddock*, & qui bien loin de s'opposer au passage des Troupes du Roi, se tient retirée à *Gibraltar*, quoique forte de quatorze Vaisseaux de guerre. Mais ce n'est que l'Escadre Françoisse de *Toulon* qui est venu dans les mers du Royaume pour favoriser les transports qui sont faits ; l'autre Escadre de la même Couronne, qu'on avoit dit également partie de *Brest*, n'est pas sortie de ce Port, puisqu'on sait qu'elle y est encore presentement.

II. Le Duc de Montemar a pris la route de terre jusqu'à *Antibes*, où il s'est embarqué, & s'est trouvé rendu en *Italie* avant l'arrivée du premier transport. Les Tentés, la Vaiselle & les Equipages de l'Infant Don Philippe étans partis de *Madrid* pour *Barcelonne*, au commencement de Novembre, on les doit croire actuellement arrivés à leur destination. Mais ce Prince ne partira pas, à ce qu'on croit, que l'Escadre de *Cadix*, forte de dix Vaisseaux de guerre, & qu'on a destiné à l'escorter, ne soit arrivée dans le Golfe de *Lyon*, & l'en se fonde en ceci, sur ce que la Cour a envoyé un Exprés à Mr. de *Navarre*, qui commande cette Escadre, avec ordre de mettre incessamment à la voile pour se rendre à *Antibes*, & y attendre Son Altesse. Un
Detaché-

Détachement des Gardes du Corps du Roi qui doit l'accompagner, est déjà depuis le 10. Novembre sur la route où l'Infant doit passer; mais il reviendra à *Madrid* après que ce Prince se fera embarqué à *Antibes*, parce qu'on levera en Italie la Compagnie des Gardes qu'il aura, & qui sera de 150. hommes. Sa Maison est d'ailleurs formée & déclarée. Le Marquis de Ste. Croix en est Grand-Maitre & Grand Ecuyer, le Comte de Peralada Grand Chambellan & Gentilhomme de la Chambre, le Comte de Rohan premier Ecuyer & Gentilhomme de la Chambre, Mr. Cayssero Gentilhomme de la Manche; le Duc de Santo-Gemini, Capitaine des Gardes; le Comte del Vermen Lieutenant, & Mr. de San-Falo Enseigne.

Maison de
l'Infant
Don Phi-
lippe.

Ce qu'on assure de la Princesse Epouse de l'Infant Don Louis, qui doit être actuellement accouchée, est, qu'elle se mettra en route au mois d'Avril, pour se rendre aussi en Italie.

III. Mr. de Campillo, dont le mérite & la grande capacité dans le manieient des affaires; lui ont acquis l'estime du Roi & des Sujets, vient d'être nommé Lieutenant-Amiral-Général, pour exercer ce grand Emploi après le départ de l'Infant Don Philippe. Dans un grand Conseil, auquel ce Seigneur assista en présence du Roi le 18. Novembre, on a agité la matiere des prétentions du Roi sur la Succession Autrichienne, que les Electeurs de Saxe & de Baviere veulent également leur être dévoluë; & l'on a pris en considération dans ce Conseil, que Sa Majesté ayant fait connoître les droits qu'Elle s'attribuë sur cette Succession, & les ayant appuyés par des protestations solides, sans que les démarches qu'elle a faites à cette occasion,

Conseil
tenu &
pourquoi.

occasion, ayent produit leur effet dans l'Empire, il étoit question de savoir quel dédommagement le Roi pouvoit prétendre, s'il se déterminoit à sacrifier une partie de ses droits en faveur du Roi de Pologne, Electeur de Saxe, & de l'Electeur de Baviere. Matiere, dira-t-on, fort singuliere; mais sur quoi ne se rabat-on pas lorsque la résolution est prise de donner à un Prince l'établissement qu'on lui fixe, aux dépens d'une Maison qu'on veut dépouiller?

On n'est pas encore instruit du résultat des délibérations de ce Conseil particulier; mais on prend garde que le Comte de Kollowrath, Ministre de Saxe, est dans de continuelles conférences avec ceux de la Cour; que celui de Baviere ne les fréquente pas avec moins d'affiduité; qu'il n'y a point de semaines qu'il n'arrive des Couriers de Versailles, qu'on n'y en dépêche, & que l'Evêque de Rennes, Ambassadeur de France, n'ait des entretiens journaliers avec le Roi & la Reine, sans ceux qu'il a avec les premiers Ministres.

IV. Par un Bâtiment arrivé à *Cadix*, venant de l'*Amérique*, on apprend que les Anglois, sous les ordres de l'Amiral Vernon, s'étant approchés de l'Isle de *Cuba*, & y ayant voulu faire une descente, ils avoient été battus & défaits par les Espagnols & les naturels du Pays. Mais cette nouvelle devoit être confirmée par un Bâtiment d'Avis pour la Cour, ce qui n'est pas. Ce Bâtiment apporteroit aussi vraisemblablement la confirmation d'un autre bruit qui court sur le compte du Commandeur Anglois Anson, que l'Amiral Pizarro doit avoir joint dans la Riviere de *Plata*, & lui avoir coulé à fond trois des cinq Vaisseaux qu'il avoit, & avec lesquels

lesquels il voulut aller au *Perou*. Mais ce qu'il y a de certain quant aux nouvelles prises faites dans la *Méditerranée* sur les Anglois ; c'est que l'on en a amené deux dans le commencement de Novembre à *Saint Sebastien* ; savoir, une de sept Vaisseaux Marchands, l'autre de six, & qu'une troisième prise de quatre Bâtimens de la même Nation a été conduite à *Bilbao*. On vient d'apprendre que depuis ces prises, il s'en est fait encore de plus nombreuses & de plus considérables.

I T A L I E.

I. LE premier transport de Troupes que le Roi d'Espagne envoie en Italie, est arrivé vers le milieu du mois de Novembre dans le Canal de *Piombino*, & a débarqué en partie à *Porto-Longone* & à *Porto-Ercole*, & en partie à *Orbitello*, *San-Stephano*, & *Celamare*. La destination véritable de ce transport, ou plutôt l'expédition qu'il fera avec un second Convoi qu'on attend encore de *Barcelonne*, & un Corps qui arrive du Royaume de Naples, sera bientôt connu. Cependant, comme les Troupes déjà arrivées dans les Places fortes de la *Toscane*, ne commettent aucunes hostilités dans le Grand Duché, elles ont la permission de faire acheter dans l'Etat de *Sienna* les vivres nécessaires, conformément aux anciens Traités, & on a aussi acheté à *Florence* pour leur service un grand nombre de Mulets. On ne laisse pas d'être fort intrigué en *Toscane* de l'arrivée de ces Troupes, & la Régence de *Florence* prend les mesures nécessaires pour mettre en défense *Porto-Ferraio*, *Livourne*, & la Citadelle de *Florence*. Le Régiment des Gardes Lorraines a déjà été envoyé à *Porto-Ferraio* avec 700. miliciens, & l'on a renforcé l'Artillerie

Les Espagnols arrivent en Italie.

des Remparts de *Livourne* de plusieurs pièces de Canon venues de *Florence*, où les Généraux de *Breitwitz* & *Capponi* ayant assisté à un grand Conseil de guerre, ont fait partir des Courriers pour *Presbourg* & pour *Milan*. Le Comte del Bene est depuis parti aussi pour la Cour de la Reine de Hongrie, & l'on l'attend de retour afin de savoir quelles dispositions il conviendra de faire pour la défense de la Toscane.

Mais il y a apparence qu'on n'en fera aucunes, puisque le Roi Catholique doit n'avoir aucune vue sur cet Etat, à cause qu'il est garanti au Sérénissime Grand Duc, par la France, pour les Duchés de *Lorraine* & de *Bar*, dont il a fait la cession à cette Couronne. On pourroit donc croire que l'objet du transport de Troupes que le Roi d'Espagne envoie en Italie, seroit d'entreprendre d'abord la conquête du Duché de *Milan*, & du reste de la Lombardie; ce qui lui seroit, ce semble, assez aisé de faire dans les circonstances présentes que les Garnisons des Places n'en sont pas nombreuses, & qu'elles ont encore été diminuées depuis peu par la sortie de cinq Régimens qui ont pris la route de la *Carinthie*, allans en Autriche. Ainsi le *Milanois* paroît être en grand risque, & la seule chose qui pourroit arrêter l'exécution du projet de l'Espagne, seroit une vigoureuse résolution de la part du Roi de Sardaigne, qui a cinquante mille hommes de bonnes Troupes sur pied. On pourroit se flatter comme d'un témoignage de pareilles dispositions envers la Reine de Hongrie, de ce que ce Prince a refusé aux Espagnols le passage par ses Etats, puisque leur Cavalerie aussi-bien que leur Infanterie ont dû se rendre

rendre par mer en Italie. Mais on fait que les Cours de Madrid & de Versailles se donnent des soins pour attirer Sa Majesté Sardaignoise dans leurs intérêts, d'où se concluroit un Traité d'Alliance, par lequel l'on suppose que le Roi d'Espagne lui céderoit quelques Districts du *Milanez* qui serviroient à arrondir ses Etats.

Quoiqu'il en soit, l'Infant Don Philippe, pour qui seront les conquêtes méditées par l'Espagne, auroit le titre de *Roi de Lombardie*.

II. Avec le projet formé par le Roi Catholique de mettre l'Infant Don Philippe en possession du *Milanez*, & autres Etats d'Italie possédés par la Reine de Hongrie, elle a aussi formé le dessein de rétablir dans leurs Etats plusieurs Princes d'Italie qui en ont été dépossédés autrefois. Le Duc de la Mitandole est de ce nombre : Il se tenoit depuis plus de vingt ans à la Cour de *Madrid*, & il en est déjà arrivé à *Rome*, où le Cardinal Aquaviva, Ministre d'Espagne, a ordre de lui rendre tous les honneurs dûs à sa naissance.

III. Celui d'entre les Princes d'Italie qui ne paroît pas le moins intrigué de la conjoncture présente, est le Duc de *Modene*. Ce Prince, depuis la mort de l'Empereur, n'a rien négligé pour se mettre en état de contribuer au maintien de l'équilibre en Italie. Pour cet effet il a augmenté jusqu'à douze mille hommes ses Troupes qui ne montoient qu'à six mille, & pour soutenir des frais de cette nature, il a envoyé une partie de ses bijoux à *Rome*, où il les a engagés, préférant cette voye à celle d'imposer aucunes nouvelles charges sur ses Sujets. Son Alt. Ser. fait marcher 600. hommes qui vont renforcer la garnison de la *Mirandole*.

Ce Prince auroit été vraisemblablement dans la ligue des Princes & Etats d'Italie dont on a parlé en faveur de la Reine de Hongrie, si la Cour d'Espagne ne fut parvenue à traverser cette ligue, dont il n'est plus question. Mais les Vénitiens ne laisseront pas d'avoir sur pied, comme ils l'ont dès-à-présent pour la plus grande partie, une Armée dans le *Veronois*, qui sera d'environ 25. mille hommes; & c'est cette Armée qu'ils appellent toujours l'Armée d'observation. La Neutralité est le parti qu'ils prendront dans les troubles presens de l'Italie.

*Traité au
sujet de l'Is-
le de Corse.*

IV. C'est le même parti que prennent les Genoïs, savoir, celui de la neutralité. L'Isle de Corse paroît ne plus les occuper. Cependant ils savent que le feu de la rébellion s'il est éteint, ce n'est pas à leur avantage, que cette Isle est autant que hors de leur domaine, & que si l'Infant Don Philippe n'est pas le Prince qui la possèdera, qu'elle se possèdera elle-même, c'est-à-dire, que la Corse sera un Etat indépendant, suivant un Traité fait en 1736. entre les trois Etats de la Corse, Don Pietro, résidant pour lors en cette Isle aux ordres du feu Empereur, & une riche Compagnie. Par ce Traité dont on voit à présent les articles, les Corfes seroient un peuple aussi heureux, qu'il a senti jusqu'ici les effets du contraire: Il tend à affranchir la Corse de toute domination étrangère, à la rendre un centre de commerce, & à mettre la République de Genes en état, pour son bien, de contribuer à la liberté des Corfes, les conservant pour alliés & amis libres, qui lui deviendroient aussi utiles que nécessaires. Chaque Province, selon ce Traité, auroit

auroit un fonds suffisant en argent pour y établir une belle agriculture, mettre en bon état les terres cultivées & incultes, & les faire fructifier en toutes sortes de denrées, que la bonté & la fertilité de l'Isle, naturellement très-propre à produire, peuvent procurer pour la félicité de ses Habitans, & l'avancement de ce nouveau commerce. Les sels, les huiles, les grains de toute sorte d'espece, la cire, le miel, les vins, les fruits, les pâturages, & la multiplication du bétail, comme aussi généralement tout ce que peut produire un Pays posé par la nature pour être utile à ses voisins, & fait pour avoir en abondance toutes ces denrées, seroient l'objet du nouveau Gouvernement, & celui de l'application des peuples. La Corse deviendroit libre sous des loix heureuses & justes. Les peuples y cultiveroient leurs Biens, & vendroient librement leurs fruits; & la premiere application de l'Etat, seroit l'avancement de leur félicité & du bien public. La sùreté de l'Isle seroit maintenüe par des forces bien entretenües, prises dans la Nation, & capables de la garantir de toute insulte. On y ouvreroit des Ports francs aux Nations; on y établiroit toutes sortes de Manufactures; & par des Traités solides avec les différentes Compagnies de Commerce de l'Europe, on se conformerøit à leur interêt & à leur utilité: Et la Corse sortant de la sujétion qui a dérøbé son lustre aux étrangers, se seroit gloire de leur être utile & nécessaire. Les Arts & les Sciences y seroient cultivés avec soin, & tous ceux qui y seroient propres, seroient bien reçus.

Tel est l'esprit du plus sage de tous les Traités, conçu dans la Corse, proposé aux Cor-

les, & qui pourroit engager les Puissances à les en laisser librement exécuter le contenu, puisqu'il concourroit à leur félicité, au bonheur de leurs voisins, & à l'utilité du Commerce des différentes Nations de l'Europe.

V. *Naples*. Cette Cour, qui comme celle de *Madrid* tâche d'attirer celle de *Turin* dans ses vûes, donne quinze mille hommes pour conquérir à l'Infant d'Espagne Don Philippe, frere du Roi, un établissement en Italie; & les derniers avis de celle de *Madrid* étans venus de l'expédition à faire à ce sujet, que même les Troupes Espagnoles étoient en mer pour se rendre dans l'*Etat des Garnisons*, on a fait partir huit Bataillons & quinze Escadrons qui étoient à *Naples*, *Capoue*, *Gaëte*, & autres lieux, pour l'*Abruzze*, où ce Corps d'Armée s'est assemblé. Il doit se joindre sur les frontieres du *Mantouan* à cinq Bataillons des Troupes Espagnoles au service du Roi, & qui sont actuellement dans l'*Etat des Garnisons*. Ces deux Corps iront occuper ensuite les principaux passages qui conduisent du côté de *Mantoue*. Le Roi a nommé le Duc de *Castro-Pignano* pour commander cette Armée, & lui a accordé vingt-mille pistoles pour ses équipages, & mille ducats par mois pour la dépense de sa table. Cinquante pièces de gros Canons se rendent aussi par mer en *Lombardie*, on les a embarquées à *Manfredonia*, pour être transportées jusqu'à l'embouchure du Pô.

Les Troupes du Roi qui sont parties pour la *Toscane*, doivent traverser l'Etat Ecclesiastique, la résolution en a été prise, quoique la Cour de Rome eut fait faire toutes sortes d'instances pour détourner Sa Majesté de ce dessein. La Noblesse & les Habitans de la seule Ville de
Naples

Naples doivent donner un don gratuit d'un million de ducats, pour subvenir aux frais de la marche de ces Troupes.

VI. *Roma*. Rien n'a paru plus sensible au Pape que d'apprendre le 15. Novembre, par le Cardinal Aquaviva, que des Troupes Espagnoles avoient débarqué le 13. & le 14. du même mois sur les côtes de *Toscane*. Sa Sainteté témoigna à ce Cardinal la vive douleur qu'Elle ressentoit de n'avoir pû réussir par ses soins & ses exhortations à garantir l'Italie de nouveaux troubles. Elle lui rappella toutes les représentations qu'Elle avoit faites dans cette intention. Surtout Elle fit connoître les inquiétudes que lui caufoit le prochain passage des Troupes du Roi des deux Siciles par l'Etat Ecclésiastique, que ce Prince lui a fait demander, prétextant une nécessité indispensable de leur faire prendre cette route. Le Cardinal Aquaviva représenta là-dessus au Saint Pere, que les Troupes du Roi Catholique qui viennent de la Catalogne seroient, peut-être, obligées de passer également le Territoire de l'Eglise; mais que les unes & les autres devans garder une exacte discipline, & payer comptant tout ce dont elles auroient besoin, il prioit par conséquent Sa Sainteté de vouloir bien donner son consentement à ce passage.

Le Pape ne pouvant à la fin qu'acquiescer à cette demande, répondit à ce Cardinal, qu'il ne refusoit point de consentir au passage de ces Troupes, pourvû qu'elles observassent tout ce que l'on promet; mais que les mêmes promesses ayant déjà été faites plusieurs fois sans effet, il craignoit toujours le même inconvénient. Ce qui parut cependant calmer S. S., fut que le Cardinal

Aquaviva

*Rapport
des Pape.*

Aquaviva lui offrit d'aller conférer, sur cet article, avec les Commandans des Troupes qui passeront par l'Etat Ecclesiastique; car Elle consentit d'abord à l'offre. Le Cardinal partit quelques jours après pour *Viterbe*, où ces Commandans avoient été priés de se trouver, par des Lettres; il s'y arrêta deux jours; & étant de retour, il a fait son raport à Sa Sainteté qui en a paru assez contente.

VII. Si la Ligue projetée des Princes & Etats d'Italie en faveur de la Reine de Hongrie, n'a pas lieu, de grands mouvemens que le Cardinal Aquaviva s'est donnés, n'en font pas, peut-être, le plus simple sujet. Nous l'avons déjà fait connoître le mois passé, en parlant de cette Ligue, page 458. Quant au Pere Lagnano, il s'est tenu aux représentations, que nous avons aussi montrées, & qu'il a faites au Pape sur les circonstances où se trouve la Reine de Hongrie & de Bohême, Sa Sainteté n'en pouvant pas plus faire que ce qu'Elle a fait, puisqu'Elle a envoyé de nouveaux Brefs dans l'Empire, dont les termes sont aussi touchans qu'ils sont engageans, pour faire accepter les bons offices aux Princes prétendans à la Succession du feu Empereur. Le Comte de Thun, Ministre de la Cour de Vienne, a eu depuis les représentations du Pere Lagnano, une longue audience du Pape; des dépêches qu'il avoit reçues de *Presbourg* en furent le sujet: Il y avoit parmi ces dépêches un Ecrit de 60. feuilles d'impression, & cet Ecrit est une *Réfutation de la Déduction des Droits de la Maison de Baviere sur la Succession Autrichienne.*

Le Comte d'Ottingen, Ministre de Baviere, qui vient de recevoir son rappel de l'Electeur son Maître, ayant fait imprimer en Italien la

Déduction

Deduction de la Cour, le Comte de Thun va en faire autant de la *Réfutation*; on la traduit à cet effet.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, & en LORRAINE, depuis le mois dernier.

I. **F**rance. L'Alliance de la Saxe avec la Baviere, qui est uue chose finie à present, n'est pas le moindre ouvrage qui eut été jugé nécessaire pour arriver au but que la Cour s'étoit proposé : elle y est parvenue ; & les suites du systême extraordinaire des affaires se montrans déjà, on s'attend de les voir dans leur plénitude avant la fin du Printems prochain. L'expédition d'Italie resoluë & qui s'exécute par les Espagnols, est cet autre instrument dont on se fert, pour faire réussir les vuës de tous les Alliés contre la Reine de Hongrie & de Boheme. L'Escadre du Roi sortie du Port de Toulon à l'effet de favoriser cette expédition, a effectué ce que l'on s'en promettoit, sans avoir rien risqué : Il n'a pas été ainsi besoin que celle du Port de Brest s'en mêlât, aussi n'en a-telle point bougé, & l'on croit revoir incessamment la premiere au Port d'où elle a fait voile.

*Remarques
sur les affaires
générales.*

Mais l'Alliance du Roi de Sardaigne seroit aussi d'une nécessité indispensable dans la conjoncture des affaires presentes d'Italie, où un échec déplairoit très-fort, s'il arrivoit contre l'intention qui est prise d'y donner un établissement à l'Infant Don Philippe d'Espagne, Epoux de l'ainée des Princesses filles du Roi. Il n'y a rien par
confe-

consequent qui ne soit employé pour que Sa Maj. Sardaignoise épouse le parti de la grande Alliance ; ses forces le font beaucoup considerer , aussi n'a-t-on rien jusqu'ici voulu tenter quant à son alliance , que par tout ce qu'il y a de plus engageant pour ce Prince ; & aujourd'hui on sçait qu'on lui offre une partie du *Milanez*.

Quoique le but du Roi d'Espagne , dit-on à la Cour , dans l'expédition d'Italie , soit de s'y procurer certains Etats dont il prétend la possession , on se persuade que les Troupes de ce Prince , quoique déjà en Toscane , n'entreprendront rien sur ce Duché. Du moins le Cardinal de Fleury a-t-il fait entendre que le Roi maintiendra de toutes ses forces la garantie qu'il a accordée de cet Etat , lorsqu'il a été cédé au Duc de Lorraine , pour équivaler de la Lorraine & du Barois. Mais on parle à present d'une négociation pour un accommodement des differends en Allemagne , comme l'on parle de celle qui doit procurer l'accommodement entre l'Espagne & l'Angleterre , & jusqu'ici cependant on ne fait sur quel fondement. Quoiqu'il en soit , le Baron de Wafner , Ministre de la Reine de Hongrie , a fréquenté assidûment le Ministère jusqu'au jour qu'il est parti pour *Londres* , où il vient de se rendre , pour entamer , dit-on , une grande négociation , ou plutôt pour exécuter une grande commission ; car son séjour à *Londres* ne doit pas être des plus longs , ainsi qu'on le publie. Mr. Thompson , qui ménage les affaires de la Couronne de la Grande Bretagne , continuë également à voir les Ministres , de même que le Baron de Hardenberg venu à *Paris* pour la négociation de la neutralité de l'Electorat d'Hannover , & qui depuis la signature de ce Traité

gé avoit gardé l'*incognito*, vient de prendre le caractère de Ministre de Sa Maj. Britannique, comme Electeur d'Hannover. Le Comte Poniatowski, Palatin de *Masovie*, est aussi derechef chez les Ministres. Le Cardinal, & Mr. Amelot s'entretiennent régulièrement avec lui. Il est de retour à Paris depuis le commencement de Novembre de la part du Roi de Pologne Electeur de Saxe: Il se rend très-souvent à *Versailles*, où il reçoit l'accueil le plus distingué; sa capacité y est connue; & il l'employe présentement à un Partage qui se fait à la Cour, du Royaume de *Boheme*, entre le Roi Electeur son Maître, & l'Electeur de Baviere. Il y a eu déjà un Conseil d'Etat Extraordinaire tenu par le Roi tant sur cet objet, que sur les autres affaires de l'Empire, qui, pourront être toutes dénouées avant le retour du Printems. En attendant ce qui en reviendra à la Couronne, on craint la rareté d'especes dans le Royaume, par la sortie qui s'en fait pour l'entretien des Armées du Roi en Allemagne; Mais on a trouvé l'expédient du Dixième.

Cette Taxe extraordinaire a occasionné encore un Arrêt du Conseil d'Etat, où les intentions du Roi sont expliquées plus particulièrement sur ce qui en concerne la régie sur les maisons, échoppes, chantiers, moulins, marais, & autres emplacemens de la Ville & Fauxbourgs de *Paris*. Les Etats de *Langue doc*, de *Bretagne* & de *Bourgogne* se sont abonnés pour ce dixième denier.

II. Après le Dixième conçu, il fut aussi question de créer une somme de rentes viagères sur l'Hôtel de Ville de Paris; & cette affaire fut
résoluë

résoluë dans un Conseil du Roi tenu au mois d'Octobre dernier. L'Edit est daté de ce mois-là; mais il ne parut qu'au commencement de Decembre, qu'il fut publié & enregistré en Parlement: Il porte création de huit cens vingt mille livres. Comme nous avons donné l'Edit du Dixième, nous donnerons aussi le préambule & les principaux articles de celui-ci.

Edit portant création de rentes viagères.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre; A tous presens & à venir, Salut. Les Rentes viagères que Nous créâmes par notre Edit du mois de Novembre de l'année dernière, à differens deniers, plus ou moins avantageux, à proportion de l'inégalité des âges, furent levées si rapidement, qu'un grand nombre de nos Sujets demeurans dans les Provinces de notre Royaume ne purent faire passer leurs fonds à Paris, assez promptement pour y être admis. Ils nous ont depuis fait supplier plusieurs fois de vouloir bien accorder une nouvelle création de ces Rentes: Et comme la situation présente des affaires de l'Europe Nous oblige à plusieurs dépenses extraordinaires, Nous avons résolu, pour y subvenir en partie, de Nous servir d'un moyen qui ne charge nos revenus que d'une augmentation de dépense passagère, & dont l'exécution se trouve désirée par tant de personnes. A ces causes, & autres à ce Nous mouvans, de l'avis de notre Conseil, & de notre certaine science, pleine puissance & autorité Royale, Nous avons par notre present Edit, perpétuel & irrévocable, dit, statué & ordonné, disons, statuons & ordonnons, voulons & Nous plaît.

1. Que par les Commissaires de notre Conseil qui seront par Nous députés, il soit vendu & aliéné à nos chers & bien-amés les Prévôt des Marchands & Echevins de notre bonne Ville de Paris, huit-

sons-vingt-mille livres actuelles & effectives de Rentes viagères, à prendre sur tous les deniers provenans de nos Droits d'Aides & Gabelles, & cinq grosses Fermes, lesquels Nous affectons, obligeons & hypothéquons, par préférence à la partie de nôtre Trésor Royal, au payement des arrérages desdites Rentes.

2. Les Constitutions particulières desdites Rentes, qui ne pourront être moindres de cinquante livres de jouissance actuelle, seront faites par lesdits Prévôt des Marchands & Echevins, à ceux qui en auront porté les capitaux en nôtre Trésor Royal, pour en jouir, soit sur leurs têtes, soit sur celles de toutes autres personnes que bon leur semblera.

3. Il sera fait sept classes différentes desdites Rentes viagères, suivant la différence des âges des Rentiers. La première de vingt-mille livres de rente, depuis vingt ans accomplis jusqu'à trente ans, dont les arrérages seront payés à raison du denier treize. La deuxième de soixante-dix mille livres, depuis trente ans jusqu'à quarante, à raison du denier douze. La troisième de cent-trente mille livres, depuis quarante ans jusqu'à cinquante, à raison du denier onze. La quatrième de trois cens mille livres, depuis cinquante ans jusqu'à soixante, à raison du denier dix. La cinquième de cent-cinquante mille livres, depuis soixante ans jusqu'à soixante cinq, à raison du denier neuf. La sixième de quatre-vingt-dix mille livres, depuis soixante-cinq ans jusqu'à soixante-dix, à raison du denier huit. Et la septième, de soixante mille livres, depuis soixante-dix ans & au-dessus, à raison du denier sept : Et à cet effet, ceux qui acquerront desdites rentes seront tenus de justifier leur âge par des Extraits Baptistaires, ou autres actes équipolens &c.

5. Les acquéreurs desdites Rentes recevront les arrérages des trois mois du quartier courant, et

quelque tems d'icelui qu'ils acquierent, dont la dépense sera passée & alloüée sans difficulté dans les comptes des Payeurs; & seront les arrérages payés jusqu'au jour du décès de chacun des Rentiers, après quoi lesdites Rentes demeureront éteintes à nôtre profit; mais les arrérages, jusqu'au jour du décès, apartiendront à leurs Veuves, Héritiers ou Ayans cause, & leur seront payés sans diffulté.

6. Les Etrangers non naturalisés, même ceux qui seront demeurans hors nôtre Royaume, Pays, Terres & Seigneuries de nôtre obéissance, pourront acquérir & posséder les Rentes viagères créées par le present Edit, ainsi que nos propres Sujets, & ils en jouiront avec tous les privileges qui leur ont été accordés pour les autres Rentes dudit Hôtel de Ville, par l'Edit du mois de Decembre 1674. & autres subséquens.

7. Et pour d'autant plus favoriser les acquéreurs desdites Rentes viagères, voulons que les arrérages, à quelques sommes qu'ils puissent monter, ne puissent être saisis, sous quelque prétexte que ce soit, pas même pour nos propres affaires; & en outre, que les Rentes qui seront acquises par les Etrangers, soient exemptes de toutes les Lettres de marque & de représailles, pour quelque cause que ce soit.

C'en est assez que cet Edit pour voir porter à Paris de tous les endroits du Royaume les sommes avec un empressement, qui surpasse la croyance. Par cette ressource le Roi se verra incessamment un fond comptant. Les Fermiers généraux fournissent, outre cela, au Trésor Royal une somme de vingt millions d'extraordinaire.

III. Le Roi a donné pour l'année présente 1742. la place de premier Président de son Grand Conseil;

Conseil;

Conseil, qu'avoit Mr. Turgot, à Mr. de Lescalopier, Conseiller d'Etat, ci-devant Intendant de Champagne. Sa Majesté a nommé Présidens de la même Cour Mrs. de Caumartin, de Mabbouille, de Lescalopier fils, de Neuras, & Amelot, Maître des Requêtes : Elle a continué en la même qualité Mrs. de Conflans, de Bignon, de Pinault, de Lucé, & des Gallois de la Tour.

IV. Saïd-Effendi, Ambassadeur Turc, est arrivé *incognito* à *Fontainebleau*, depuis le commencement de Decembre : Il s'y repose, en attendant que ses gros Equipages l'ayent joint, & que tout soit prêt à *Paris* pour sa réception. On lui a fait à *Aix*, à *Lyon*, & autres Villes par où il a passé depuis *Toulon*, tous les honneurs qu'il pouvoit attendre ; aussi en a-t-il marqué beaucoup de reconnoissance, & s'est fait un plaisir de témoigner en toute occasion combien il aimoit la Nation Française. Il en parle toujours la Langue, & veut que toutes les personnes de sa suite l'apprennent. Nous avons déjà dit de ce Ministre de la Porte Ottomane, qu'il étoit le fils de Mehet-Effendi qui a été aussi Ambassadeur du Grand Seigneur auprès du Roi en 1722. , & qu'il l'avoit accompagné dans son Ambassade.

V. On a fait encore le 5. Decembre à *Paris* l'épreuve d'un Moulin à bras portatif, qui moult quatre boisseaux de blé en une heure, & dont on attend encore plus d'utilité que de ceux dont nous avons dit quelque chose le mois dernier.

On n'apprend plus rien des *Tunisins* ; on ne dit pas non plus si l'on se prépare dans quelques Ports du Royanme à les aller châtier de nouvelles insultes qu'ils font au Pavillon du Roi, & de s'être emparés en dernier lieu de *Capo Negro*,
appar-

appartenant à la Compagnie Françoisse d'Afrique. Mais on apprend par les derniers avis venus de Constantinople, que le Grand Seigneur avoit nommé le fameux Comte de Bonneval, Bacha d'Egypte, qui est le premier Gouvernement de l'Empire Ottoman, & qu'il étoit parti pour en aller prendre possession.

L O R R A I N E.

I. **L**Es circonstances du tems présent, où la plupart des Etats de l'Europe ont jugé convenable de n'être point trouvés au dépourvû, ont engagé le Roi à prendre de semblables mesures pour les siens, en y ordonnant la levée d'un nombre de Milices. Le 28. Octobre Sa Maj. rendit à cet effet une Ordonnance en seize articles, dont la teneur est, qu'il sera levé dans les Duchés de *Lorraine* & de *Bar* six Bataillons de Milices, de 600. hommes chacun, sous les noms des Villes de *Nancy*, *Sarguemines*, *Bar*, *Etain*, *Epinal*, & *Neuf-Château*; chaque Bataillon de douze Compagnies de cinquante hommes chacune, deux Sergens, trois Caporaux, trois Anspçades, & un Tambour compris; & que chacune desdites Compagnies soit commandée par un Capitaine & un Lieutenant. La force de cette Milice sera ainsi de 3600. hommes. Toutes les Villes & Communautés de *Lorraine* & *Barrois* se trouvent dans l'obligation d'y fournir par trente & trente-cinq feux * un homme, excepté les Villes de *Luneville*, *Nancy* & *Bar-le-Duc*,
que

* * Feu n'est pas pris pour une maison seule, il y a quelquefois des Villages de trente maisons, qui ne forment qu'un ou deux Feux.

que le Roi a jugé à propos d'exempter. En même-tems que cette Ordonnance parut, on en publia une autre en interprétation.

II. On nous a envoyé un éloge de la Compagnie de Jesus fait par l'Abbé Barail prêchant le Panégyrique de Saint François Xavier dans l'Eglise des Jesuites du College de Nancy le 3. Decembre; éloge qui est terminé par ces paroles :

» Dignes Enfans de Xavier, croissez donc
» & multipliez-vous par la liberale & magni-
» fique pieté d'un Monarque encore plus res-
» pectable par l'éclat de ses vertus, que par ce-
» lui du Diadème : Que son nom soit gravé
» sur le bronze & l'airin ! Qu'il vive à jamais
» pour la gloire de la Religion, & pour le
» bonheur de ses Sujets, ce Roi si digne de
» l'immortalité ! Il vous bâtit une Maison
» Royale; parce que vous devez annoncer la
» gloire du Roi des Rois. Que votre zèle &
» votre charité répondent au Frontispice de ce
» superbe Edifice : Que l'envie irritée des bien-
» faits de ce religieux Prince, emprunte le
» langage du Prophète Balaam saisi d'admira-
» tion à la vûe du Camp d'Israël, & qu'elle
» se récrie sans cesse, Que vos Tentes sont
» belles, ô Enfans de Jacob ! Que vos Pavil-
» lions, ô Israélites, sont merveilleux ! Croissez
» & multipliez-vous, Nation choisie, entière-
» ment dévouée à l'Etat & à la Religion. *Cres-*
» *cite & multiplicamini.* »

Num. lib.

24.

Gen. 2.

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS depuis le mois dernier.

I. **A**ngleterre. L'ouverture du Parlement doit s'être faite le 15. Decembre. On a été jusques-là à déterminer dans les Conseils qui ont été très-frequens, tout ce qu'a dû renfermer le Discours que le Roi feroit aux deux Chambres. Discours, qui, par égard à la conjoncture si critique & si extraordinaire des affaires presentes de la Couronne Britannique, & de celle de toute l'Europe, doit avoir été l'un des plus remarquables qui eut été prononcé du Trône; aussi tout le monde l'attend-il avec impatience, comptant qu'il y aura été fait mention du Traité de Neutralité conclu avec la France pour l'Electorat d'Hannover, du tour que prennent les affaires de l'Empire, & de la Reine de Hongrie & de Boheme, des ménagemens dont on use envers la France pour ne la pas provoquer, de la guerre d'Espagne qui continue, & de l'expédition des Espagnols sur l'Italie.

Ces articles auront fait vraisemblablement l'essentiel de la Harangue du Roi à son Parlement, que nous rapporterons le mois prochain. Quant à la Neutralité, voici sur quoi l'on fonde qu'elle a été également nécessaire & de propos. « Le
 » Roi de Prusse, dit-on dans un Ecrit public,
 » avoit une partie de ses Troupes assemblées;
 » celles de France & de Baviere étoient en
 » campagne, & les autres Princes de l'Empire
 » demeuroient

» demeueroient simples spectateurs des événe-
» mens , lorsqu'un gros Corps de Troupes
» Françoises , sous les ordres du Maréchal de
» Maillebois , s'avança jusqu'auprès des confins
» de l'Electorat d'Hannover. La Cour de France
» proposa en même-tems au Roi la Neutralité
» pour la sûreté de son Electorat. S. M. con-
» sidera qu'elle pouvoit la rejeter ; mais qu'elle
» fourniroit en même-tems un prétexte à l'Ar-
» mée de France d'entrer dans l'Electorat
» d'Hannover ; qu'il en résulteroit une guerre
» avec cette Puissance ; que la Grande-Bretagne
» se croiroit indispensablement obligée d'y
» entrer , & qu'elle se trouveroit dès-lors
» moins en état de pousser la guerre contre
» l'Espagne. Le Roi considéra aussi que malgré
» ses bonnes intentions , il lui étoit imposs-
» ble d'arrêter seul le torrent , puisqu'il ne
» voyoit pas la moindre disposition à être se-
» condé par qui ce fût. Il se détermina donc
» à accepter la Neutralité qu'on lui proposoit.
» Le Traité en fut signé & dressé par les Mi-
» nistres de son Electorat , qui , conformément
» à leurs instructions , ont apporté la plus
» scrupuleuse attention à prévenir que cet en-
» gagement ne pût être d'aucune conséquence
» pour la Nation Angloise , ou porter préju-
» dice à ses intérêts &c. »

A l'égard des affaires de la Reine de Hon-
grie , le Roi a fait remettre à cette Princesse
sur la fin de Novembre cent cinquante mille
livres sterlings , qui joints à une somme pa-
reille qui lui a été déjà envoyée , forme , à ce
que l'on prétend à *Londres* , tout le subsidé que
la Couronne se croit obligée de lui fournir cette
année. Mais cette Couronne ne se croit-elle

donc en rien obligée quant à l'Italie, où les Espagnols viennent de débarquer leurs Troupes, pour exécuter les desseins qu'ils ont formés depuis si long-tems de déposséder la Reine de Hongrie du *Milanex*, afin d'en revêtir l'Infant Don Philippe? Il est vrai que cette expédition ne paroissoit pas devoir s'exécuter si-tôt; cependant aucune opposition ne s'est faite de la part de l'Amiral Haddock, quoiqu'il eut des forces suffisantes sous son commandement pour le faire. On voit donc de plus en plus dans cette conduite, qu'on a pris la plus forte de toutes les résolutions de ménager, à quel prix que ce soit, la Couronne de France, & qu'on attendra le dénouement des affaires avant de se découvrir ultérieurement, & peut être, l'effet d'une négociation qui doit s'entamer à *Londres*, & qui, comme on veut l'assurer, roulera sur un accommodement général; c'est-à-dire, sur la pacification de l'Europe. Mais on ne fait encore sur quel fondement. On fait néanmoins que le Baron de Wafner, Ministre de la Reine de Hongrie auprès du Roi de France, est venu de *Paris* à *Londres* pour cette négociation, & que Mr. de Bussy y est attendu de retour, en qualité de Ministre de Sa Maj. T. C. pour y entrer aussi.

II. La Flotte de l'Amiral Norris sortie de la *Manche* le 22. Octobre, comme nous l'avons dit le mois dernier, n'a pas fait de nouveau un fort long séjour en mer; elle n'a fait que doubler le Cap de *Finisterre*, où ayant été accueillie d'une tempête dont elle a souffert quelque chose, elle s'est déterminée à revenir à *Portsmouth*: On n'avoit cependant depuis long-tems envoyé aucun renfort à l'Amiral Haddock,

qu'on

qu'on fait être retiré à *Gibraltar*: Et; comme on apprend que l'Escadre Espagnole de Cadix est sortie de ce Port le 16. Novembre, on est curieux d'apprendre si cet Amiral se tiendra encore dans l'inaction, & s'il n'y a point d'ordre qui lui soit envoyé à ce sujet. Mais il est manifeste qu'on ne tentera rien pour la Reine de Hongrie, & qu'on se contentera de ce qu'on lui a fait tenir en argent, quoique les forces navales du Roi soient suffisamment nombreuses, pour le faire, & en même-tems pour agir de tous côtés contre les Espagnols, puisque, selon une liste qui en paroît, elles consistent en 127. Vaisseaux de ligne; savoir, sept de 100. pièces de Canon, quatorze de 90., dix-sept de 80, vingt-quatre de 70., trente-un de 60., & trente-quatre de 50. Outre cela il y a 118. Vaisseaux depuis 40. jusqu'à 20. Canons, & au-dessous, y compris les Chaloupes, les Yachts, les Galliottes à bombes, les Brulots, & Vaisseaux d'Hôpital; & ainsi ensemble 245. De ce nombre il y en a 202. en commission, à bord desquels se trouvent 7766. pièces de Canon & 53994. hommes d'Equipage.

III. Les nouvelles de l'*Amérique* n'annoncent pas le Commandeur Anson dans la mer du *Sud*; elles disent bien qu'il a fait ses efforts à cet effet; mais que n'ayant pû doubler le Cap de *Panama*, il avoit été obligé de relâcher à *Rio de Janeiro*, après avoir essuyé une violente tempête. Aucunes nouvelles ne veulent convenir non plus que Mr. Anson ait eu un échec en mer du côté des Espagnols; ni que l'Amiral Vernon, qui, comme on l'apprend, n'a pû pénétrer plus avant dans l'Isle de *Cuba* où il est arrivé, bien loin de s'emparer de *San Jago*, comme il en

avoit envie. Cependant il est à présumer quant à la descente de cet Amiral, que la Cour a dessein de s'assurer du Havre de *Walthenam*, presentement appelé le Port de *Cumberland*, dont nous avons dit qu'il s'est mis en possession, dans l'Isle de *Cuba*; puisque des Vaisseaux de guerre, & plusieurs Bâtimens de transport, chargés de Troupes qui étoient à *Corck* en Irlande, en ont mis à la voile le 17. Novembre avec un vent favorable, pour se rendre à la *Jamaïque*, d'où ils ont ordre de passer dans l'Isle de *Cuba*.

Mais quel que soit le progrès de Mr. Vernon, il a demandé son rapel; & ayant persisté à le demander, la Cour le lui a envoyé par un Vaisseau parti pour l'*Amérique*. Le Chevalier Chaloner-Ogle commandera à sa place, & le Chef d'Escadre Lestock succédera au Chevalier Chaloner-Ogle en qualité de Contr'Amiral. Le peuple de Londres se prépare à faire à Mr. Vernon une réception triomphante. Le jour anniversaire de sa naissance, ce peuple a fait ce qu'il fit déjà l'an passé, & n'oublia pas d'y renouveler ses cris de joye sur la prise de *Porto-Bello*. Mais les prises continuelles que font les Armateurs Espagnols, avoient bien de quoi arrêter ces cris, puisqu'elles désoloient absolument la Nation dont le Commerce est déperu par là de plus des deux tiers. Depuis le commencement de la guerre jusques à la fin d'Octobre, elles montoient déjà à mille & trente-six, y compris les Vaisseaux & Bâtimens pris en *Amérique*, toutes prises dont nous avons la liste & les noms, avec ceux des Armateurs qui les ont enlevées. Le seul mois d'Octobre est marqué par plus de 40. de ces prises.

Il est surprenant qu'une Nation telle que la Nation Angloise, qui s'est toujours flattée d'avoir la supériorité sur mer, se laisse traiter de la sorte. Ce n'est pas d'ailleurs qu'elle n'eut fait sur cela toutes les représentations possibles au Gouvernement. Mais il a fait la sourde oreille, jusqu'à ce qu'enfin voyant les choses poussées à toute outrance, il s'est pour le coup déterminé à faire croiser de distance en distance des Vaisseaux sur les Espagnols, afin que la Navigation fut un peu plus à couvert qu'elle n'a été. Cependant un fameux Armateur, appelé Don Pedro Xavedo, a encore fait seul depuis peu dix-huit prises successivement, qui ont été conduites la plupart à *Saint Sebastien*; & l'on a avis que plusieurs Navires considérables viennent encore d'être enlevés dans la *Méditerranée*.

Plus de 300. Matelots Anglois qui ont été conduits prisonniers au même Port, se sont engagés au service de l'Espagne, comme on vient de l'apprendre, pour ne pas être exposés à souffrir dans des cachots, en attendant qu'ils soient remis en liberté par un Cartel.

H O L L A N D E.

I. **L**Es Etats ont été assemblés depuis le 15. Novembre jusques assez avant dans le mois de Decembre, & par conséquent assez long tems pour avoir pû prendre de grandes résolutions; mais tout ce tems s'est passé en délibérations. Les affaires du dehors comme celles du dedans n'ont rien déterminé dans cette Assemblée, le parti de la République étant toujours celui de n'en prendre aucun, qu'elle
n'ait

n'ait vû le dénoüement de ce qui se passe dans l'Empire ; & c'est conséquemment à cette politique, qu'elle se tient dans la neutralité, sans cependant s'y être engagée, quoique la France la sollicite à cela plus fortement qu'elle n'a encore fait. Cette Couronne s'offre d'y comprendre, comme on l'assure, tous les Pays-Bas Autrichiens. C'est donc là le parti tacitement pris, & dont on pourra se dégager, si la conjoncture le demande, pour se mettre de toute manière en bonne posture. La nouvelle augmentation dans les Troupes, & l'équipement avec construction de 50. Vaisseaux n'est pas encore par conséquent un article rejeté. Et attendant, les Etats Généraux ont de nouveau accordé la permission aux Gouverneurs & Commandans des Places où il y a Garnison, de donner des congés aux Officiers & Soldats jusqu'au 25. du mois de Mars prochain, avec cette précaution néanmoins, qu'à l'égard de *Namur*, de *Maastricht*, & des Places frontieres du Duché de *Cleves* & de l'Evêché de *Munster*, les Gouverneurs doivent user de cette permission avec ménagement, afin de ne point trop dégarnir ces Places.

On ne parle plus des differends de la République avec l'Espagne, le Dannemarc & l'Evêché de *Munster*, d'où l'on présume qu'ils sont alloupis. Il y en avoit d'autres sur le point de se montrer & qu'on craignoit, avec le Roi de Prusse, par rapport à l'Ecluse d'*Arnheim*, dont ce Prince demandoit qu'on cessât la construction, sous prétexte qu'elle pourroit être nuisible à ses Sujets. Mais ceci est aussi composé ; & l'on en est d'autant plus persuadé, que les Etats Généraux ayant jugé à propos de faire rehausser une Digue sur les confins de la *Guel-dres*,

àres, qu'ils ont en commun avec Sa Majesté Prussienne, cela leur a été accordé à la première demande qu'ils en ont faite. On travaille même actuellement sans la moindre contradiction ni opposition de la part de ce Prince, à achever la fameuse Ecluse de *Waterford* près de *Zutphen*, & tous les ouvrages qui la couvrent.

On apprend d'*Arnheim*, dont nous venons de dire un mot, que les eaux y ont fait de grands ravages au commencement de Decembre, ayant percé une Digue avec tant de violence, qu'elles se sont répandues subitement dans tout le Pays, qu'elles ont presque entièrement submergé, & fait périr une grande quantité de gens & de bestiaux.

II. Tout ce que l'on a à rapporter des *Pays-Bas Autrichiens*, est qu'on s'y prépare à augmenter d'un quatrième Bataillon chacun des trois anciens Régimens Nationaux, à former un nouveau Régiment d'Infanterie; qu'une nouvelle Compagnie de Canonniers qu'on leve à *Bruxelles* par ordre du Gouvernement, sera bientôt complète, si elle ne l'est pas déjà: Que l'on continuë à faire réparer les Fortifications de toutes les Places fortes de ces Pays, autant que la saison peut le permettre; & que Son Excellence le Comte de Harrach, Gouverneur Général par *interim*, continuë à recevoir toutes les semaines divers Couriers, dont les dépêches lui donnent de grandes occupations, & occasionnent de grands Conseils. Ces Couriers viennent pour l'ordinaire de *Presbourg*, de *Londres*, de *La Haye* & de *Paris*; & si l'on en croit à des bruits, sur l'arrivée de tant d'Express, qui de Bruxelles passent à *Paris*, ils sont chargés de ce qui concerne un Traité de Partage, qu'on propose encore

core à la Reine de Hongrie & de Bohême, & en vertu duquel les Etats qui demeureroient à Sa Majesté & au Grand Duc son Epoux, seroient garantis solennellement de toutes les Puissances qui prendront part à la Pacification.

En donnant les derniers coups de plume à ce Journal, il nous arrive plusieurs particularités des Armées de *Bohême*, qui sont enfin entrées dans des quartiers de cantonnement ; & qu'on attendoit encore à celle des Alliés les Troupes Prussiennes qui avoient pris des quartiers d'hyver dans le Comté de *Glatz*. Mais nous mettrons le tout dans un détail le mois prochain ; & en attendant on aura la confirmation de ce qu'il y a de réel en ces nouvelles, pour ne rien risquer à les donner. Ce qu'on peut néanmoins avancer, est que l'Armée des Alliés fait tout son possible pour déloger de la Bohême celle de la Reine, parce qu'elle prévoit qu'elle en sera harcelée pendant l'hyver.

A R T I C L E VIII.

*Qui contient les Naissances, Mariages & Morts
des personnes Illustres, depuis deux mois.*

I. **N** *Naissances.* La Duchesse d'Urfel, Epouse du Duc de ce nom, accoucha le 19. Novembre d'un fils à Bruxelles.

Le 28. la Duchesse de Pequigny mit aussi un fils au monde. Cette Dame est Epouse du Duc de Pequigny, Capitaine-Lieutenant des Chevaux-Legers de la Garde du Roi de France.

La

La Princesse Epouse du Prince d'Anhalt Schaumbourg , née Comtesse de Henckel , accoucha heureusement d'un Prince le 29.

II. *Mariages.* Le 16. Octobre le Comte Regnant d'Ortenbourg , épousa à *Heidersheim* la Comtesse Louïse-Sophie de Linange Heidersheim.

Dans le même mois le Prince de la Cattolica , Sicilien , fut à *Milan* épouser la fille du Comte Borromeo ; depuis , il est retourné à *Malte* où il fait sa résidence.

Le Mariage du Prince de Soubize avec Mademoiselle de Carignan fut célébré à *Saverne* la nuit du 5. au 6. Novembre.

Le Comte de Noailles , second fils du Maréchal de ce nom , Grand d'Espagne de la première Classe , & Colonel d'un Régiment d'Infanterie , a épousé à *Paris* Mademoiselle d'Arpajon , fille du feu Marquis de ce nom , qui étoit Chevalier de la Toison d'or , & Lieutenant-Général au service de France.

Le Marquis de Forcalquier , Grand d'Espagne , fils du Maréchal de Villars - Brancas , épouse la Marquise d'Antin , veuve du feu Vice-Amiral de France.

Le Prince de Repnin , Capitaine des Gardes à cheval du Czar , épousa le 19. à *Petersbourg* la jeune Comtesse de Golofkin , fille du Comte Michel de ce nom , frere de l'Ambassadeur de Russie à La Haye.

Le Prince d'Havré , Colonel d'Infanterie , au service de France , épouse Mademoiselle de Santo-Gemini , fille du Capitaine des Gardes du Corps du Roi d'Espagne.

III. *Morts.* Au mois d'Octobre mourut à *Paris* , Madame Van-Hoey , Epouse de l'Ambassadeur

deur d'Hollande , à la Cour de France.

Le Comte de Muret , Lieutenant-Général des Armées du Roi de France , & Grand Croix de l'Ordre de St. Louis , est mort sur ses Terres dans le même mois.

Don Augustin de Rocquevert , Docteur de Sorbonne , Abbé de Prémontré , & Général de cet Ordre , a payé le même tribut à la nature.

Le 15. Novembre mourut à Metz Dame Marguerite de Raigecour , Veuve de Messire Emmanuel - Auguste Comte Duc , vivant Maréchal des Camps & Armées du Roi Très-Chrétien , Inspecteur Général de la Cavalerie & des Dragons de France , Conseiller , Chevalier d'Honneur au Parlement de Metz. Cette Dame qui s'est toujours distinguée par des vertus éminentes , étoit âgée de 78. ans.

Melchior de Polignac , Cardinal Prêtre du titre de Sainte Marie des Anges , Archevêque d'Auch , Prélat Commandeur de l'Ordre du St. Esprit , Abbé des Abbayes de Bonport , de Bergard , de Mouzon , de Corbie , & d'Anchin , l'un des Quarante de l'Académie Française , Honoraire de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres , & ci-devant Maître de la Chapelle du Roi , est mort à Paris le 20. dans la 81. année de son âge. Le Cardinal de Polignac avoit été choisi en plusieurs occasions par le feu Roi Louis XIV. pour remplir des Emplois très-importans : Il étoit Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire au Congrès d'Utrecht , lorsqu'il fut déclaré Cardinal dans le Consistoire tenu par le Pape Clement XI. le 30. Janvier 1713. Il fut en 1724. chargé des affaires de France auprès du St. Siège &c. Ce Cardinal jouissoit de 118. mille livres de Bénéfices.

ices, outre l'Archevêché d'Auch, qui est de 60. mille livres de rente.

Le même jour mourut encore à Paris l'Abbé Banier, Pensionnaire de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, & connu par divers ouvrages de Littérature.

Maximilien Adam Comte de Scharenberg, Felt Maréchal des Armées de la Reine de Hongrie & de Bohème, Commandant de Vienne en Autriche, &c. est mort en cette Ville.

Le 22. mourut à Paris Madame de Canouville, veuve en premières nœces de Mr. LeRoux, Baron d'Esneval, Vidame de Normandie, Ambassadeur de France en Portugal & en Pologne, & qui avoit épousé en secondes nœces Mr. de Montholon, premier Président du Parlement de Normandie.

L'ancien Evêque de *Quebec* sortant le 28. au soir du Couvent des Capucines de la Place *Vendôme* à Paris, fut écrasé par un Carosse dans la rue *St. Honoré*.

Le Général Major de *Weisbach*, au service du Roi de Pologne Electeur de Saxe, fut tué à Prague en montant à l'assaut.

Mr. de *Blanfac*, Général Major d'Infanterie au service de la République de Hollande, & Colonel d'un Régiment sur la répartition de la Province de Zélande, est mort au mois de Decembre à *Maëstricht*.

La mort a enlevé aussi à *Presbourg* le Comte de *Czacki*, Hongrois, Felt-Maréchal des Armées de la Reine de Hongrie & de Bohème.

Le 6. mourut à Paris *Elisabeth* de la Vergue de *Tressan*, veuve de Charles Comte de la Motte-Houdancourt, Grand d'Espagne, Lieutenant Général des Armées de S. M. T. C. Cette

Dame avoit atteint la 99. année de son âge.

Dame Gertrude Quirina Vander Duyn, veuve d'Arnaud-Joffe, Baron de Keppel, Comte d'Albemarle, Pair d'Angleterre, Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere, Membre de la Noblesse de la Province de Hollande, Général de la Cavalerie des Etats Généraux, Général des Suisses, Colonel d'un Régiment de Carabiniers, & Gouverneur de Tournai, mourut le 3. à La Haye, dans la 64. année de son âge. Le Prince d'Orange hérite par la mort de cette Dame d'une pension de huit mille florins dont elle jouissoit sur les Domaines de la succession du feu Roi d'Angleterre Guillaume III.

Le 7. Decembre mourut à Nancy Madame Catherine Huyn, Douairiere de Mr. Jean Sigisbert, Comte de Reuvel, de Lescut & du St. Empire, Chevalier, Seigneur de Bethoncourt, Jarville & autres lieux, Conseiller d'Etat & Président à Mortier au Parlement de Lorraine, âgée de 80. ans.

F I N.

A V I S.

Nous réitérons encore que par méprise nous avons dit dans nôtre Journal du mois d'Octobre dernier, que l'on continué à distribuez des Souscriptions pour le Dictionnaire Occonomique, chez le Sr. Chapuy, Libraire à Nancy, c'est chez le Sr. Henry Thomas, Imprimeur & Libraire, à *Cousmercy*.

T A B L E

D E S M A T I E R E S .

Janvier 1742.

ARTICLE I. <i>Litterature.</i>	Pag. 3
ARTICLE II. <i>Allemagne.</i>	17
ARTICLE III. <i>Nord.</i>	37
ARTICLE IV. <i>Espagne & Italie.</i>	44
ARTICLE V. <i>France & Lorraine.</i>	57
ARTICLE VI. <i>Angleterre, Hollande, & Pays-Bas.</i>	66
ARTICLE VII. <i>Naissances, Mariages & Morts.</i>	74

*Extractum extensionis Privilegii Im-
pressorii Sacræ Cæsareæ & Catho-
licæ Majestatis, ad sexennium.*

EX Mandato Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis, omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscumque Librariam negociationem exercentibus; feriò firmiterque inhibetur; ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet*, (quem imprimendi soli Andræ Chevalier, Bibliopolæ & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii, Regnorum & Dominiorum Sux Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditariorum fines, simili aliove caractere aut formâ excudere, recudere, vel aliò excudendos seu recudendos mittere, aut alibi etiam impressos adducere, vendere & distrahere clam seu palam; citrà supranominati Andræ Chevalier consensum, audeat vel præsumat, sub pœnâ privationis quorumcumque exemplarium, & insuper mûltæ quinque Marcarum auri puri sisco Cæsareo; & parti læsæ ex æquo decernendæ. Datum Viennæ 8. Augusti 1740. Infra scripti erant CAROLUS. (L. S.) Vr. Jo. Ad. Comes de Mersch. Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium. E. F. LIBER BARO DE GLANDORFF.